



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATELIER départemental "Énergies renouvelables"

**"L'avenir énergétique se décide maintenant :
quels enjeux et quelles perspectives en Aveyron ?"**

Jeudi 23 mars 14h/18h - Salle des fêtes de Luc (commune de Luc -Primaube)

les Actes de l'ATELIER



Version du 22 mai 2023

SOMMAIRE

1. Invitations et participants à l'atelier.....	4
1.1. Lettre d'invitation de M. le Préfet.....	4
1.2. Participants - répartition et liste.....	5
2. L'ATELIER.....	8
2.1. Accueil par Monsieur le Maire de Luc.....	8
2.2. Introduction par Monsieur le Préfet.....	8
2.3. Avant-propos sur le développement des EnR par Vincent Gerbaud – Directeur de recherche CNRS au Laboratoire de génie chimique.....	10
(Sommaire de l'intervention, diaporama joint en annexe).....	10
2.4. Quizz sur les différentes filières EnR (éolien, méthanisation, Photovoltaïque, Bois Energie) animé par Anne Calmet et Frédéric Berly.....	11
2.5. Les Ateliers.....	15
Liste des animateurs (et expert raccordement électrique) :.....	15
2.5.1. Ateliers "éolien".....	16
2.5.2. Ateliers "Photovoltaïque".....	21
2.5.3. Ateliers "méthanisation".....	26
2.5.4. Ateliers "Bois énergie".....	32
2.6. Expressions en plénière.....	37
2.6.1. Intervention du président de la chambre d'agriculture, Monsieur Jacques Molières.....	37
2.6.2. Intervention du président de l'association départementale des Maires, Monsieur Jean-Marc Calvet.....	37
2.6.3. Intervention du président du conseil départemental, Monsieur Arnaud Viala	38
2.6.4. Intervention de Monsieur le sénateur Jean-Claude Anglars.....	40
2.7. Clôture de l'atelier par Madame Isabelle Knowles, Secrétaire Générale.....	42
3. Les Suites à l'ATELIER.....	43
3.1. Enquête de satisfaction.....	43
3.2. Couverture de l'évènement par la Presse (Centre-Presses du 4 avril 2023).....	44
3.3. Et ensuite	45
Annexe.....	46

1. Invitations et participants à l'atelier

1.1. Lettre d'invitation de M. le Préfet



L'avenir énergétique se décide maintenant :

quels enjeux et quelles perspectives en Aveyron ?

Face aux défis du changement climatique, décarboner la production d'énergie et renforcer la souveraineté énergétique de la France sont des enjeux majeurs pour notre avenir. C'est pourquoi l'accélération massive du déploiement de toutes les énergies renouvelables reste une nécessité.

L'Aveyron est un département qui dispose d'un potentiel élevé de production, en particulier dans l'éolien, le photovoltaïque, la méthanisation, le bois énergie. Logiquement, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique y est importante, et les nouveaux projets y sont nombreux.

Dans ce contexte, le déploiement à venir des énergies renouvelables doit trouver sa place dans la réalité du territoire aveyronnais et ses caractéristiques agricoles, environnementales, paysagères, économiques.

Afin d'apporter, au plus près du terrain, les solutions appropriées qui nous permettront de poursuivre un développement maîtrisé mais ambitieux des énergies renouvelables en Aveyron, j'ai décidé d'organiser un atelier départemental, dans l'esprit du Conseil National de la Refondation (CNR), à savoir un espace constructif de discussion et d'échanges.

« *Bâtir du consensus, remettre les Françaises et les Français au cœur des grandes décisions, agir sur le terrain : c'est ce que nous voulons tous pour notre pays, c'est l'objectif du Conseil national de la refondation* ». Le CNR a été lancé en ces termes par le Président de la République le 8 septembre dernier.

Élus, citoyens, associations, acteurs économiques et sociaux, services de l'État, je vous convie donc à cet atelier

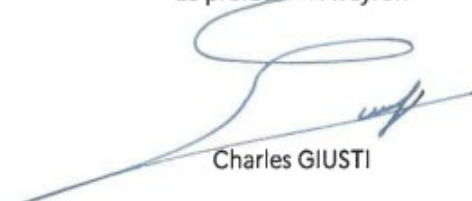
**le 23 mars 2023 de 14h00 à 18h00
à Pont-de-Salars.**

Si vous souhaitez y participer, je vous remercie de noter dans vos agendas cette date dès maintenant. Les informations pratiques permettant votre inscription vous seront transmises ultérieurement.

Pour des limites de capacité logistique et pour une représentation équilibrée, 150 personnes seront sélectionnées au plus tard le 10 mars.

Rodez, le 8 février ~~2022~~²⁰²³

Le préfet de l'Aveyron



Charles GIUSTI

1.2. Participants - répartition et liste

Participants :	Nbre	part
Elus, représentants de collectivités (ou assimilées)	29	23%
Service de l'État (ou assimilés)	12	9%
Gestionnaires de réseaux	3	2%
Profession agricole	8	6%
Porteurs de projets, développeurs, BE	38	30%
Entreprises	9	7%
Associations de protection	13	10%
Particuliers	15	12%
Total :	127	100.0%

NOM	Prénom	Origine-Type	Entité (ou commune)
ALAZARD	Vincent	Elu	Maire Laguiole
ANGLARS	Jean-Claude	Elu	Sénat
CALVET	Jean-Marc	Elu	ADM 12
CLEMENT	Karine	Elu	Maire Nauvaille et Pays Segali Communauté
COUFFIGNAL	Sylvain	Elu	CC Conques-Marcillac
FIOL	Richard	Elu	PNRGC
LE MEIGNEN	Jean-Eudes	Elu	PETR CO12
MOULIADE	Nadège	Elu	PNRA, adjointe Laguiole
MOURIES	Jerome	Elu	CC M&RT
NESPOULOUS	Régine	Elu	Maire Durenque
REGOURD	Yves	Elu	CC du Pays de Salars
TAYAC	Guy	Elu	Durenque 1er Adjoint
CORMAN	Arthur	Collectivité	CD12
COSTES	Eïse	Collectivité	Région Occitanie
GROS	Baptiste	Collectivité	CD12
CAMPREDON	franck	Collectivité	CC Decazeville com.
DUMAS	Julie	Collectivité	CC OAC
GUIDERA	Laurence	Collectivité	CC Lévézou-Pareloup
IZARD	Sabine	Collectivité	Rodez Agglomération
JALLAT-Monteils	Olivier	Collectivité	CC Conques-Marcillac
MOLINIER	Clare	Collectivité	CC Comtal, Lot & Truyère
PRADEL	Stéphan	Collectivité	CC Decazeville com.
BOUYSSOU	Dimitri	Collectivité	PNRA
CHAMBERT	Guillaume	Collectivité	SIEDA
DAUNAS	Fabien	Collectivité	PNRGC
ESTÉVEZ SANTOS	Sivia	Collectivité	PNRA
ROUBY	Ondine	Collectivité	Aveyron ingénierie
ROUX	Paul	Collectivité	PETR HR
SOULIE	Mickaël	Collectivité	PETR CO12
ANGLADE	Brigitte	Service de l'État	Préfecture
BELET	Vincent	Service de l'État	Préfecture
KNOWLES	Isabelle	Service de l'État	Préfecture
MARTIN-SAINT-LEON	Véronique	Service de l'État	Préfecture
RAYMOND	Guillaume	Service de l'État	Préfecture
VILLEREZ	François	Service de l'État	DREAL
GAGNEUX	Joseph	Service de l'État	DDT
ARTEL	François	Service de l'État	ONF (EPIC)
CHARRETIER	Stéphane	Service de l'État	OFB
NMELEAU	jean-francois	Service de l'État	ADEME
RUDELLE	Thierry	Service de l'État	UDAP
TORNIER	Nicolas	Service de l'État	OFB
BRAS	Christophe	Réseaux	GRDF
CAMERLYNCK	françois	Réseaux	RTE
MATHIEU	Patrick	Réseaux	Téréga
DELAGNES	Dominique	Profession agricole	CA
FAGEGALTIER	Benot	Profession agricole	CA+FDSEA
GARRIGUES	Michael	Profession agricole	JA
GISQUET	Sébastien	Profession agricole	EA
LABIT	Corinne	Profession agricole	CA
LAPEYRE	Pierre	Profession agricole	Coordination Rurale
MOLIERES	Jacques	Profession agricole	CA
SAINT-AFFRE	Laurent	Profession agricole	FDSEA
ANCELIN	Antoine	Porteur-Dévelop.-BE	Volitalia
AUGEIX	David	Porteur-Dévelop.-BE	Incidences
BAL	Jean-Sébastien	Porteur-Dévelop.-BE	Q Energy
BODKIN	Maud	Porteur-Dévelop.-BE	VSB EN
BOSTAILLE	Corentin	Porteur-Dévelop.-BE	EnergieKontor
BOURGAISSE	Pascal	Porteur-Dévelop.-BE	RWE Renouvelables
CHABOT	David	Porteur-Dévelop.-BE	wpd solar
DELCHER	Céline	Porteur-Dévelop.-BE	BE l'Artifex (81)
DELESTRE	Pauline	Porteur-Dévelop.-BE	AKUO Energy
DUFFES	Thomas	Porteur-Dévelop.-BE	France Energie Eolienne
ESPINASSE	Alexandre	Porteur-Dévelop.-BE	Sarl Gaiano

NOM	Prénom	Origine-Type	Entité (ou commune)
FABRE	Robert	Porteur-Dévelop.-BE	CAE Biogaz
GRAU	Stéphane	Porteur-Dévelop.-BE	Terrene
GUIRANDE	Claude	Porteur-Dévelop.-BE	Onet le château
HARJANI	Christophe	Porteur-Dévelop.-BE	EDF Renouvelables
HECQUET	Quentin	Porteur-Dévelop.-BE	EnergieKontor
HILLAIRE	Jean-Baptiste	Porteur-Dévelop.-BE	Total énergies
LANDRIOT	Louise	Porteur-Dévelop.-BE	BE l'Artifex (12)
LE TURLUER	Fabrice	Porteur-Dévelop.-BE	Méthajoule
MARNAT	Jonas	Porteur-Dévelop.-BE	RP Global
MASSOT	Jean-Denis	Porteur-Dévelop.-BE	Calywattsol
MAURY	Laura	Porteur-Dévelop.-BE	Total énergies
MICHEL	Laurent	Porteur-Dévelop.-BE	Volkswind
MORALES	Thomas	Porteur-Dévelop.-BE	Vensolair
MOULIN	Marine	Porteur-Dévelop.-BE	AKUO Energy
MOURGUES	Anais	Porteur-Dévelop.-BE	REDEN Solar
PAGÈS	Christelle	Porteur-Dévelop.-BE	RP Global
PAULHE	Arnaud	Porteur-Dévelop.-BE	Agri métha d'oc
PIGOULLIE	Jean-Guilhaume	Porteur-Dévelop.-BE	VDN Montpellier
PIQUÉ	Galdric	Porteur-Dévelop.-BE	BayWa r.e
PITAUD	Lucie	Porteur-Dévelop.-BE	Q Energy
ROUANET	Alexandre	Porteur-Dévelop.-BE	REDEN Solar
SERIN	Joseph	Porteur-Dévelop.-BE	CAE Biogaz
THELIER	Valentine	Porteur-Dévelop.-BE	Biodiv-Wind
THERON	Angélique	Porteur-Dévelop.-BE	VDN Montpellier
THOMAS	Joël	Porteur-Dévelop.-BE	Méthajoule
VACCALUT	Charlotte	Porteur-Dévelop.-BE	BE l'Artifex (12)
WARGNY	Léa	Porteur-Dévelop.-BE	BE l'Artifex (81)
BLANC	Geoffray	Entreprise	BE Octéna
GONCALVES	Delphine	Entreprise	CEMATER (/Biotope)
LESCASTREYRES	Romain	Entreprise	Pôle DERBI
BONNEFOUS	Pierre	Syndicat	propriétaires forestiers privés
BASSET	Delphine	Banque	Crédit-Agricole NMP
CLUZEL	Jean-François	Banque	Crédit-Agricole NMP
MASSOL	JEAN-PAUL	Banque	Crédit-Agricole NMP
MAZIERES	Christel	Banque	Crédit-Agricole NMP
QUINTARD	Benoît	Banque	Crédit-Agricole NMP
ANGLES	Alain	Association	Collectif CO-27-XII
BERTOLOTTI	Philippe	Association	"Aveyron Durablement"
BOUTEILLE	Lydia	Association	Vent et tempête en Réquistanais
BROS	jean	Association	Bon vent à Galgan
COCHIN	jean-marie	Association	Sauvegarde des Palanges
COLIN	Marie Christine	Association	Collectif agir pour le Levezou
COLIN	Pascal	Association	Collectif agir pour le Levezou
FRAYSSINET	SABINE	Association	Dans le vent
LADSOUS	Bruno	Association	"Aveyron Durablement"
LIOZON	Rodolphe	Association	LPO Occitanie /DT 12
MAILLEBUAU	OLMIA	Association	Causse Comtal
ROUSSEAU	Christine	Association	Fédé Vie & Sauvegarde Grands-Causse
ZILETTI	Noémie	Association	LPO France site Grands-Causse
BERNAD	Jean-Marie	Particulier ?	agriculteur ?
BIDILIE	Alain	Particulier	Rodez
BOUSQUET	Jean marie	Particulier	Luc - La Primaube
BRIAN	Aurore	Particulier	Centre équestre du Moulinou (Gramond)
CANIVENQ	Alain	Particulier	Salles Curan
CARRIE	Henri	Particulier	Bertholène
COURONNE	Patrice	Particulier	Luc - La Primaube
DE LA BOISSE	Auriane	Particulier	en école d'ingé en Agronomie Tse
GINESTET	Emmanuelle	Particulier	Naucelle
GISQUET	Christiane	Particulier	Pont de Salars
GUITARD	Benoît	Particulier	Pont de Salars
GUITARD	Jacqueline	Particulier	Olemps
GUITARD	Michel	Particulier	Pont de Salars
LEMARCHAND	Marie-Aimée	Particulier	Bozouls
SUDRES	Vinoert	Particulier	Naucelle

2. L'ATELIER

2.1. Accueil par Monsieur le Maire de Luc

2.2. Introduction par Monsieur le Préfet



Monsieur le préfet remercie Monsieur le Maire de Luc-La-Primaube pour son accueil dans cette grande salle des fêtes.

Le sujet des énergies renouvelables est prégnant en Aveyron, département qui présente beaucoup de potentiel pour leur développement.

L'analyse des projets est complexe avec des politiques difficiles à concilier entre le développement des énergies renouvelables, la préservation des paysages, de la biodiversité et du patrimoine.

La mobilisation des élus, des associations, des professionnels et celle des services de l'État est à souligner.

Améliorer l'acceptabilité des projets est nécessaire au moment où la production des énergies renouvelables doit être accélérée.

C'est pourquoi la DDT et la DREAL ont organisé cet atelier sur un format proche de celui du conseil national de la refondation sur le thème de l'avenir énergétique qui se décide maintenant pour un échange sur les enjeux et les perspectives pour le département de l'Aveyron, en réunissant toutes les parties prenantes et en misant sur l'apport de solutions au plus près du terrain.

Le point de vue de l'État à partir des extraits de la déclaration du président de la République sur la politique de l'énergie, à Belfort le 10 février 2022 (*en italique ci-dessous*).

Le premier grand chantier est de consommer moins d'énergie. En d'autres termes, gagner en sobriété. Le défi est connu. Nous devons en 30 années être capables de baisser de 40% nos consommations d'énergie. C'est un défi qui est de taille, mais il est faisable.

Le deuxième chantier structurant est de produire davantage d'électricité décarbonée, car même si nous baissons de 40% nos consommations d'énergie, la sortie du pétrole et du gaz à horizon de 30 ans implique que nous remplacions une part de la consommation d'énergie fossile par de l'électricité.

L'utilisation de l'énergie, tous secteurs confondus est la principale source d'émissions de gaz à effet de serre en France. En 2017, elle représentait 75,6% des émissions.

Contrairement à une idée reçue, notre énergie n'est pas décarbonée, elle est même carbonée aux deux tiers.

D'abord, développer massivement les énergies renouvelables

Il est donc essentiel de continuer nos efforts de développement des énergies renouvelables, afin d'atteindre nos objectifs de développement des énergies renouvelables, mais également dans une logique de sécurité d'approvisionnement et de souveraineté énergétique.

C'est le seul moyen de répondre à nos besoins immédiats en électricité là où il faut 15 ans pour construire un réacteur nucléaire.

Nous avons pris du retard, pas par manque de volonté politique collective, mais ...

- . nous n'avons pas toujours su convaincre de la nécessité de réussir les projets,*
- . nous n'avons sans doute pas toujours su employer la bonne méthode pour répondre aux craintes que ces projets suscitaient ou pour surmonter les réticences,*
- . nous avons multiplié des exigences réglementaires qui ont retardé ces projets.*

Un préalable : un travail de planification et de visibilité, de simplification du champ réglementaire et de pragmatisme local dans l'accompagnement des projets.

Nous devons avoir une stratégie très précise sur chaque énergie renouvelable :

- . en priorité, le solaire - parce qu'il est moins cher et qu'il s'intègre plus facilement dans le paysage (moyennant quelques précautions),*
- . ensuite, l'éolien en mer,*
- . nous ne pouvons, enfin, dans cette trajectoire, nous passer d'éoliennes terrestres. Toutefois, il est possible de concilier développement de l'éolien et protection de nos paysages, de notre patrimoine naturel comme culturel ... en étant raisonnable dans les objectifs,*
- . nos barrages hydroélectriques.*

Sans oublier la méthanisation pour la production de biogaz, ni le bois énergie pour la production de chaleur.

Et pour ce faire, changer de méthode, en concertant mieux, en faisant confiance à nos élus, notamment les maires.

Il nous faut redonner de la clarté, un cap, apaiser les débats, savoir regarder où sont les conflits, certains sont légitimes, d'autres non, et concilier notre transition climatique, notre souveraineté énergétique, et la préservation de nos paysages, du bien-être de nos compatriotes, et de notre patrimoine culturel.

2.3. Avant-propos sur le développement des EnR par Vincent Gerbaud – Directeur de recherche CNRS au Laboratoire de génie chimique (Sommaire de l'intervention, diaporama joint en annexe)

Les enjeux de l'énergie et la situation des EnR

1. L'énergie, une grandeur thermodynamique
- Pourquoi et pour quoi dépenser de l'énergie ?

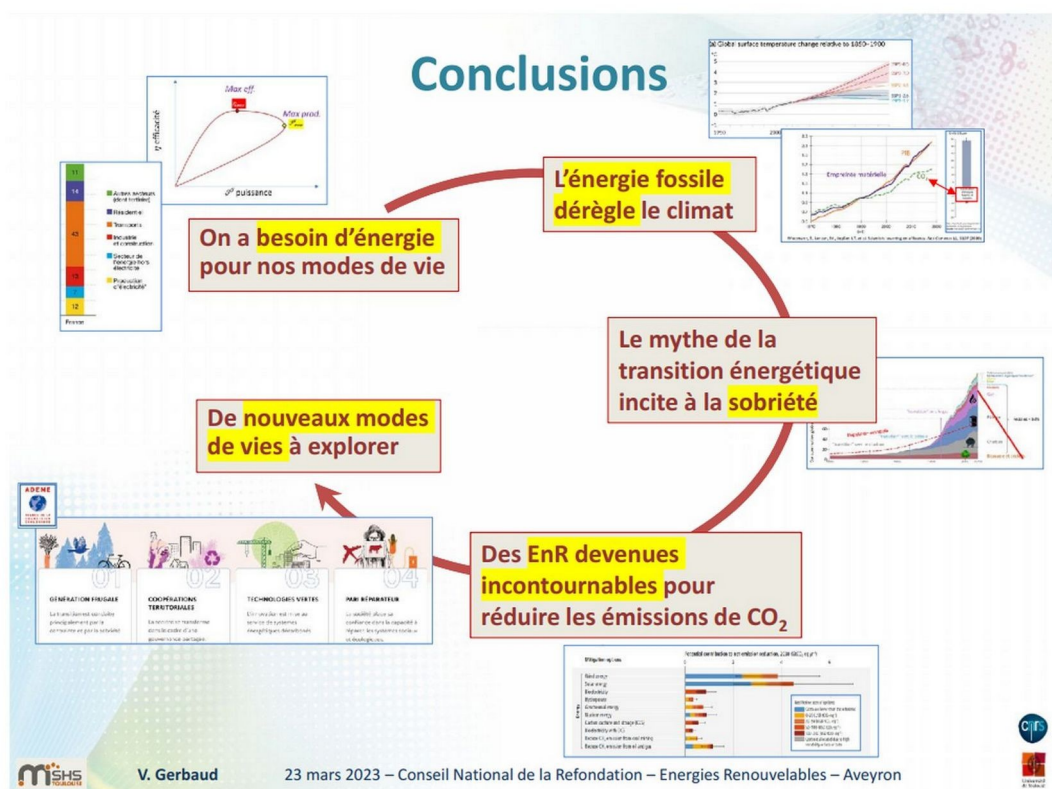
2. Le contexte global
- Prenons un peu de hauteur face à l'énergie
- Insatiable Humanité
- Le sombre constat du présent
- Dérèglement climatique

3. Et l'énergie aujourd'hui ?
- Production d'énergie
- Mythes et réalités

4. Les EnR plus en détail
- Production d'énergie
- Énergies renouvelables électriques
- Comparaison avec d'autres pays
- Les EnR sont pertinentes
- Les EnR ont leurs limites
- D'autres chiffres

5. Quels scénarios pour l'énergie dans le futur ?
- Dérèglement climatique
- Evolution globale
- Scénarios socio-économiques prospectifs
- Scénarios prospectifs – ADEME
- Scénarios prospectifs – GIEC
- Scénarios prospectifs – RTE

6. Conclusions



2.4. Quizz sur les différentes filières EnR (éolien, méthanisation, Photovoltaïque, Bois Energie) animé par Anne Calmet et Frédéric Berly

n°	Fil.	Question ou affirmation	rép.1	rép.2	rép.3
1	Éolien	257 éoliennes ont été autorisées en Aveyron (dont 157 en service), combien ont été refusées ?	97	167	<u>237</u>
2	Métha	Le process de méthanisation génère systématiquement des nuisances olfactives ?	VRAI	FAUX	<u>pas directement</u>
3	Éolien	Quelle est actuellement la durée moyenne de développement d'un projet de parc éolien jusqu'à sa mise en service ?	2 à 4 ans	5 à 7 ans	<u>8 à 10 ans</u>
4	BE	Quelle proportion de l'accroissement naturel annuel des forêts aveyronnaises récoltons-nous (tous usages du bois confondus) ?	<u>30%</u>	100%	130%
5	Métha	L'apport d'intrants issus de cultures est-il autorisé ?	VRAI	FAUX	<u>Oui, sous conditions</u>
6	PV	Quel est le niveau de recyclabilité des panneaux photovoltaïques ?	30%	70%	<u>90%</u>
7	Éolien	Les éoliennes ne rapportent financièrement rien aux collectivités.	VRAI	<u>FAUX</u>	
8	BE	La rentabilité de ma chaufferie bois sera remise en cause, car le prix du combustible bois va augmenter comme les autres énergies ?	VRAI	<u>FAUX</u>	
9	Métha	Un projet de méthanisation agricole produit, en moyenne, la consommation annuelle de combien de foyers chauffés au gaz ?	400 foyers	<u>1400 foyers</u>	2400 foyers
10	PV	Quelle doit être la surface clôturée d'une centrale au sol pour égaler la production d'1 éolienne de 3 MW ?	25 000 m ² (2.5 ha)	50 000 m ² (5 ha)	<u>75 000 m² (7.5 ha)</u>
11	Éolien	Les citoyens ne sont ni informés, ni consultés, sur les projets éoliens.	VRAI	<u>FAUX</u>	
12	PV	Comment se répartit la puissance départementale entre installations en toitures (et ombrières) et centrales au sol ?	30% / 70%	60% / 40%	<u>90% / 10%</u>
13	Métha	On peut mettre n'importe quel déchet dans un méthaniseur.	VRAI	<u>FAUX</u>	
14	BE	On peut faire du bois-énergie avec des essences de résineux, tout comme de feuillus ?	<u>VRAI</u>	FAUX	

Commentaires et justifications des réponses :

1/ 237 éoliennes (pour 535 MW) ont été refusées ou rejetées (*). Nombre qui ne comprend pas les nombreux projets dissuadés en phase amont, par les services de l'État et/ou les collectivités ...

(*) *rejetées s'il est fait opposition au projet avant même de lancer la procédure liée à l'enquête publique.*

2/ Nuisances olfactives ? pas directement.

Le processus de méthanisation étant conduit en milieu fermé et confiné, il n'émet pas d'odeur. Au contraire, il dégrade la matière organique, qui diffuse alors moins de composés malodorants que les déchets non méthanisés.

Toutefois, lors de certaines phases bien particulières (transport, stockage et insertion de la matière organique dans le digesteur) les installations sont susceptibles de générer quelques odeurs similaires à celles d'élevages.

Celles-ci peuvent être, le cas échéant, réduites par divers moyens (transports bâchés, manutentions des matières sous bâtiments clos, système de désodorisation par traitement biologique, etc.).

De plus, le **digestat** issu de la méthanisation est jusqu'à 98% moins odorant que la matière brute méthanisée. Épandu dans les champs, il réduit nettement la gêne olfactive occasionnée par l'épandage traditionnel des lisiers-fumiers.

Et les nuisances sonores ? : Le procédé de méthanisation est, en lui-même, silencieux. Les systèmes d'incorporation et de traitement des matières organiques produisent, quant à eux, un bruit perceptible dans un rayon extrêmement limité.

Les sources potentielles de bruit peuvent être liées au transport des matières organiques et au fonctionnement d'un éventuel moteur de cogénération.

S'agissant de l'acheminement, les exploitants cherchent toujours à optimiser les circulations et rotations pour limiter l'impact sur le réseau routier de ceux-ci et leurs coûts.

En ce qui concerne les bruits générés par le fonctionnement d'un éventuel moteur de cogénération, les exploitants prennent les mesures nécessaires pour respecter la réglementation (ex : revêtements absorbants sur les murs et plafond du poste de cogénération).

3/ Durée moyenne de développement d'un projet de parc éolien jusqu'à sa mise en service : 8-10 ans.

Nota : durée la plus longue de tous les pays européens !

durée pouvant être répartie comme suit :

- 3 ans pour études, concertation, travail sur les implantations, pré-consultations, coordination ;
- 2 ans pour instruction de la demande d'autorisation environnementale ;
- 3 ans pour recours-contentieux ;
- 2 ans pour financement et construction.

4/ 30 %

Données départementales (valeurs moyennes pour la période "2016/2020") :

- Bois en Aveyron : 41 Millions m³ sur pied (exploitables ou pas (contraintes topographiques))
- Accroissement naturel : 1.2 Millions m³ /an, récolte : 294 000 m³ /an (90% conifères + 10% feuillus) pour bois d'œuvre, bois d'industrie, et bois-énergie (hors bois bûche, dont les volumes sont vraisemblablement significatifs, même si difficiles à identifier).
- la part bois-énergie est de 35 000 m³, soit 12% de la récolte annuelle départementale et 3% de l'accroissement naturel annuel.

Conclusion quant à la récolte du bois en Aveyron : la ressource existe, et les prélèvements, notamment à des fins de bois-énergie (même en ajoutant les besoins des projets de chaufferies en développement), sont acceptables.

5/ l'apport de cultures dans les méthaniseurs : Oui, sous conditions.

La réglementation interdit d'utiliser plus de 15% de cultures alimentaires, ou énergétiques cultivées à titre de "culture principale" (= culture qui est : soit présente le plus longtemps sur l'année, soit présente du 15/06 au 15/09, soit commercialisée sous contrat. Soit une culture dont l'agriculteur tire directement un revenu).

En conséquence, à 85% minimum, les intrants doivent provenir de déchets ou de cultures intermédiaires à vocation énergétique (**CIVE**), ces derniers n'étant pas limités.

Cultures intermédiaires : semées entre 2 cultures "principales", elles remplissent plusieurs rôles agronomiques et font l'objet de différentes dénominations qui dépendent de l'usage attendu : CIPAN ("cultures intermédiaires piège à nitrate"), couverts végétaux, intercultures, cultures dérobées, CIMS ("cultures intermédiaires multiservices"). Il existe des intercultures à "vocation" alimentaire, fourragère, apicole, cynégétique, énergétique (**CIVE**) ou potentiellement utilisables comme matériaux.

Nota : en Occitanie, un projet est éligible à l'aide à l'investissement dès lors que les CIVE n'apportent pas plus de 50% de la production annuelle de biogaz, et que les cultures énergétiques sont limitées à 10% du tonnage global annuel des intrants (réf. : "Dispositif Biogaz" - Aides du Conseil Régional (01/2020)).

6/ Les panneaux ou modules PV sont à 90% recyclables.

Rappel : les installations PV se recyclent, et il est obligatoire de les recycler !

Les fabricants ont l'obligation réglementaire d'assurer la collecte et le recyclage des panneaux et onduleurs.

En Europe, ils se sont regroupés au sein de l'association "**PV Cycle**". En France, l'éco-organisme agréé en charge de la collecte et du traitement des panneaux usagés, quel que soit leur technologie, est la société "**SOREN**", qui intègre "PV Cycle" à sa gouvernance. (Site internet : <https://www.soren.eco/>)

Aujourd'hui, le taux moyen de recyclage est de 90%, et peut aller jusqu'à 97%.

(Nota : les installations PV ayant obtenu un tarif d'obligation d'achat ou un complément de rémunération ont, de plus, l'obligation d'être recyclés lors de leur démantèlement).

Durée de vie des modules :

Les fabricants garantissent 80% de la puissance initiale des modules après 25 ans. Une installation est donc susceptible de produire, a minima, 80% de son potentiel initial après ce délai. La fin de vie est donc à l'appréciation du producteur (*dans les analyses de cycle de vie, la durée de vie du système PV généralement admise est de 30 ans, avec 2 renouvellements d'onduleurs*).

7/ Quand bien même le dispositif est complexe, **1 éolienne génère plusieurs revenus fiscaux au bénéfice des collectivités**, pour le département (un gros quart des revenus) et le "bloc communal" (commune + communauté de communes) (le reste des montants).

L'ensemble la fiscalité peut s'élever à **10 à 15000 €/MW raccordés /an** (*) (dépend du régime fiscal de l'EPCI auquel appartient la commune d'implantation, et de la production du parc).

Répartition approximative de la fiscalité éolienne :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB - **5 à 10%**) ;
 - Contribution économique territoriale (CET), composée de la Cotisation foncière des entreprises (CFE - **18.5%**) et de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE - **6.5%**) ;
 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER - **65%**, dont 20% commune, 50% CC, 30% dépt).
- La taxe d'aménagement (taxe d'urbanisme) est également applicable.

Nota :

- depuis les parcs mis en service en 2019, la commune est désormais assurée de toucher une part de l'IFER (auparavant cela relevait d'un accord entre la Com Com et elle, et elle pouvait n'encaisser que la TFPB).
- la Région, quant à elle, n'est plus concernée par ces rentrées fiscales.

(*) *Rappel : la puissance unitaire moyenne d'1 éolienne aveyronnaise est de 2.3 MW, et va être amenée à tendre vers 3 MW, voire 4 MW.*

(ex: *fiscalité au bénéfice des collectivités pour 1 parc de 5 éoliennes de 3 MW, soit 15 MW : 150 à 225 000 €/an*)

8/ Faux

La part du combustible dans le coût de fonctionnement des chaufferies bois est faible comparé aux énergies fossiles. De fait, même si le prix du combustible bois augmente, l'impact de cette hausse est faible au regard de l'ensemble des coûts d'exploitation d'une chaufferie bois.

9/ Un projet de méthanisation agricole amène à une production de l'ordre de 13 600 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation d'environ 1400 foyers. Base de calcul (source GRDF) :

- production moyenne d'une unité de méthanisation agricole en injection : 150 Nm³/h de biométhane.
- pouvoir calorifique supérieur (PCS) du biométhane : 10,8 kWh/Nm³
- nombre d'heures d'injection annuel : 8400 h./an (95.9% du temps).
- consommation moyenne annuelle d'un foyer au gaz (chauffage + ECS + cuisson) : 10 MWh/an.

Nota : Par ailleurs, en substituant du gaz fossile par cette production de biométhane (gaz vert), on évite l'émission de 2326 tonnes d'équivalent CO₂ /an.

(base de calcul pour le facteur d'émission de CO₂ : $227 - 44.1 = 183 \text{ gCO}_2 \text{ eq /kWh PCI} = 171 \text{ gCO}_2 \text{ eq/kWh PCS}$)

Rappel : le facteur d'émission de CO₂ indique la quantité de CO₂ émise lors de la combustion d'un combustible donné pour une unité d'énergie.

10/ équivalence en matière de productions (et non de puissances, qu'il n'est pas opportun de comparer) : 75 000 m² clôturés, dont 30 000 m² de modules photovoltaïques (soit 60 nouveaux hangars agricoles).

(bases de calcul : éolien : 2450 h./an, photovoltaïque : 1250 h./an et 200 Wc/m², hangars pour centrales PV en toitures de 100 kWc)

11/ Un projet éolien se développe sur plusieurs années et se fait en concertation avec le territoire d'implantation que ce soit avec les élus ou les citoyens. Avant même le dépôt de la demande d'autorisation administrative, plusieurs phases d'information et de présentation sont proposés aux habitants des communes, lesquelles permettent de recueillir leurs interrogations et observations.

(Nota : les méthodes de concertation se sont renforcées depuis les 1ers parcs éoliens, développés il y a plus de 10 ans. Il n'y a qu'à observer les moyens mis en œuvre sur les projets actuellement en développement et instruction).

Par ailleurs, une fois le projet déposé, la procédure d'instruction impose de le soumettre à une enquête publique, lors de laquelle toutes les parties prenantes ont matière à s'exprimer.

12/ répartition de la puissance photovoltaïque raccordée (et non installée) aveyronnaise, entre installations en toitures (et ombrières) et centrales au sol (recensées au 31/12/22).

(28.5 MWc raccordés sur un total de 272.4 MWc)

13/ Peut-on mettre n'importe quels déchets dans un méthaniseur ? Non, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, un "méthaniseur" (ou "digesteur") peut être assimilé à une panse de vache artificielle, en effet le processus de méthanisation est un processus naturel de dégradation biologique de la matière

organique animale et/ou végétale dans un milieu privé d'oxygène, sous l'action de différentes populations de micro-organismes.

Les matières organiques sont triées puis introduites dans un méthaniseur pour y être brassées et chauffées à environ 37°C pendant 40 à 60 jours. Sous l'action des bactéries, elles se dégradent et se transforment en biogaz d'une part, et digestat d'autre part.

De plus, l'utilisation d'effluents d'origine animale ou sous-produits animaux est soumise au respect de règles sanitaires, en sus de la réglementation propre aux ICPE, et, de fait, à l'obtention d'un agrément sanitaire.

14/ Vrai

Selon les essences et à taux d'humidité équivalents, résineux et feuillus présentent des potentiels énergétiques, à la tonne, très voisins (légèrement supérieurs pour les résineux).

Nota :

- sur les 35 000 m³ /an récoltés pour le bois-énergie (valeur moyenne "2016/2020", cf. plus haut), 30 000 m³ sont issus de résineux.

- les granulés sont très majoritairement fabriqués à base de résineux, car ces derniers présentent des propriétés facilitant la production sans ajouts de liants (et donc la compression).

Rappels :

- les bois valorisés en bois-énergie sont de différents types : taillis, arbres de futaies, résineux, feuillus, sous-produits de scieries et de la transformation ;

- ceux effectivement prélevés pour le bois-énergie sont des bois qui trouvent difficilement d'autres débouchés.

2.5. Les Ateliers

- Cadrage et présentation des ateliers par Anne Calmet

- Au sein de chaque atelier : présentation du contexte par les animateurs (documents présentés par filière avec cartes associées).

10 ateliers ont été constitués répartis entre 4 filières EnR : 3 sur l'éolien, 3 sur le photovoltaïque, 2 sur la méthanisation, 2 sur le bois-énergie. Chaque atelier devait traiter les deux mêmes questions :

- Question n°1 : Quels sont les leviers ou moyens d'actions, et les freins propres à la poursuite du développement de la filière en Aveyron, voire propices à son accélération ?

- Question n°2 : Comment rendre les projets plus acceptables ?

Liste des animateurs (et expert raccordement électrique) :

Ateliers	NOM Prénom	structure
Bois-énergie 1	Cazor Stéphanie	Association Caloé
	Bousquet Guy	DDT /SERBS
Bois-énergie 2	Foury Stéphane	Association Caloé
	Marvezy Joël	DDT /SAT
Eolien 1	Boutonnet Stéphane	DDT /SERBS
	Caylus Julien	DDT /SAT
Eolien 2	Leduc Guillaume	UID-DREAL 81-12
	Agnel Jean-François	DDT /SAT
Eolien 3	Guérin Audrey	AREC Occitanie
	Souyri Jérôme	DDT /SAT
Méthanisation 1	Bonnard Gérald	GRDF
	Bouquet Jérémie	DDETSPP
Méthanisation 2	Pouech Philippe	AREC Occitanie
	Louvat-de-Pontlevoye Fabrice	UID-DREAL 81-12
Photovoltaïque 1	Guitard Patrice	DDT /SERBS
	Simonin Agnès	DREAL /DA/DSP
Photovoltaïque 2	Rudelle Carine	DDT /SERBS
	Portal Gilbert	DDT /SERBS
Photovoltaïque 3	Barthez Yvan	DREAL /DEC/DEDD
	Flouest Nicolas	DDT /SAT
Expert raccordement électrique	Vaissière Alain	Enedis

2.5.1. Ateliers "éolien"

Fiche "État des lieux" - "Atelier ÉOLIEN"

Contexte et enjeux internationaux et nationaux :

- Volonté d'accélération du développement des EnR au niveau européen (recommandation et règlement UE de 2022) et national (loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'EnR).
- Impacts sur la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE n°3 "2024-2033"), qui fera suite à l'actuelle PPE "2019-2028", document qui fixe les objectifs de développement nationaux, filière par filière.
- La région Occitanie a, quant à elle, affiché (en juin 2017 puis en novembre 2019) ses scénarios et objectif "REPOS" (région à énergie positive), à horizon 2050 : 3600 MW en 2030 et 5500 MW en 2050 pour l'éolien terrestre, pour 1730 MW raccordés au 31 décembre 2022.

Bilan départemental au 31 décembre 2022 :

- 157 éoliennes (sur 21 parcs) sont en service, pour 352 MW (0,27 à 3 MW/mât, hauteurs des mâts : 45 à 85 m, soit 65 à 130 m de hauteur "bout de pale").
- 45 éoliennes (sur 4 parcs) sont en travaux, pour 117 MW (2,3 à 3 MW/mât, hauteurs des mâts : 64 à 78 m, soit 100 à 119 m de hauteur "bout de pale").
- 43 éoliennes (sur 8 parcs ou extensions) sont autorisées en attente de mise en œuvre, pour 100 MW (0,8 à 4 MW/mât, hauteurs des mâts : 46 à 114 m, soit de 67 à 180 m de hauteur "bout de pale").
- 45 éoliennes (sur 7 parcs) sont en instruction, pour 138 MW (2 à 4,2 MW/mât, hauteurs des mâts : 73 à 125 m, soit de 125 à 180 m de hauteur "bout de pale").

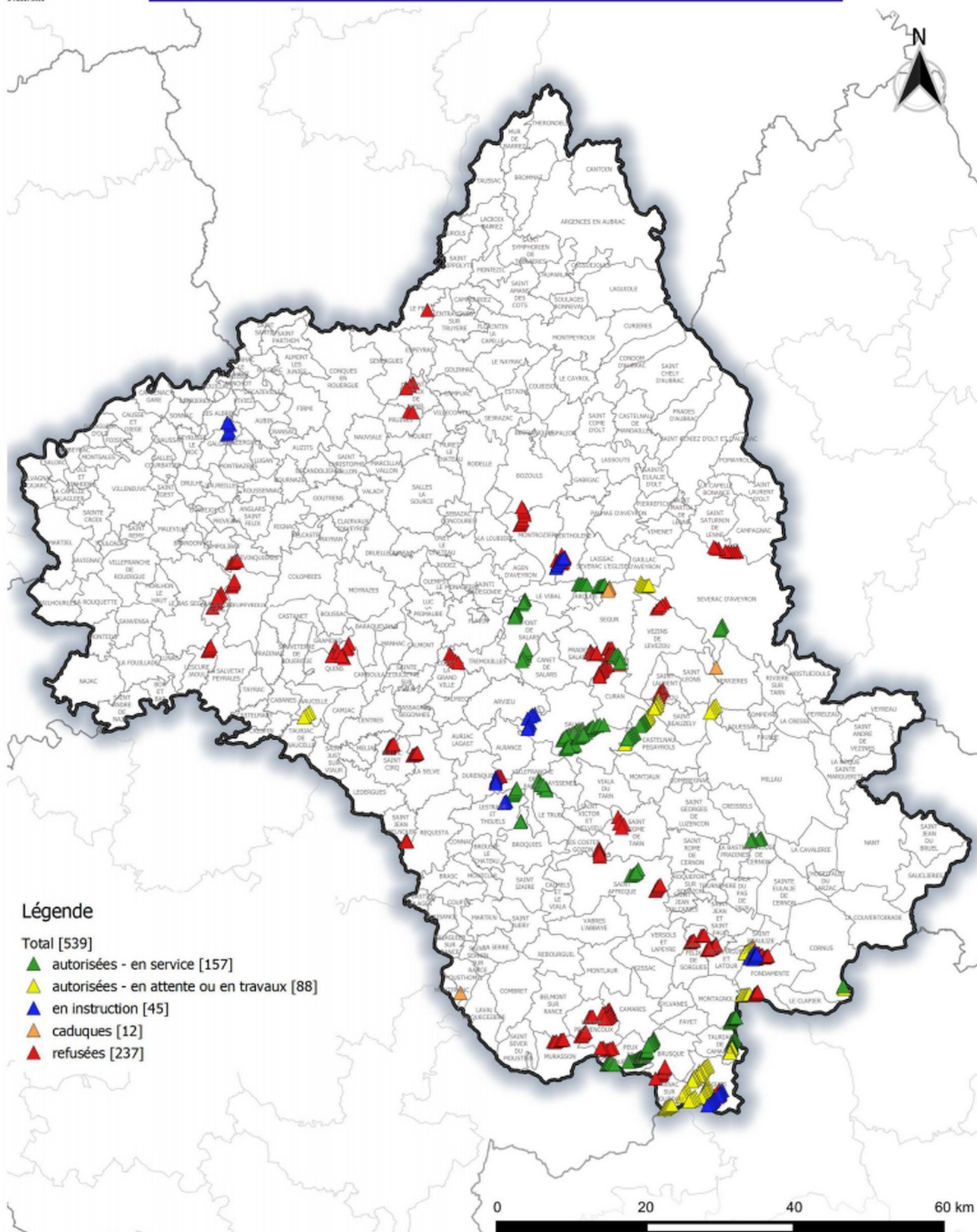
Nota :

- avec 352 MW raccordés et 21% de la puissance d'Occitanie, l'Aveyron se situe au 2ème rang régional.
- des projets de repowering (ou renouvellement) de parcs ont commencé à être étudiés.

Observations et constats :

- des projets de longue haleine : les délais sont importants entre la phase d'étude et la construction d'un parc éolien (8 à 10 années en moyenne) ;
- nombre de projets sont dissuadés en phase amont, avant même leur dépôt (passage notamment en MISAP, équivalent du pôle éolien) ;
- il y a, en Aveyron, autant d'éoliennes autorisées que d'éoliennes refusées (*depuis le 1er projet déposé mi-1999*) ;
- des évolutions technologiques, notamment pour la protection de l'avifaune et des chiroptères (effarouchement).
- des projets quasi-systématiquement objets de recours-contentieux depuis une dizaine d'années.

L'Eolien en Aveyron
Etat des lieux des demandes d'autorisation au 31/12/2022





Atelier éolien n°1



Atelier éolien n°2



Atelier éolien n°3

Synthèse des ateliers "éolien" :

1. Quels sont les leviers ou moyens d'actions, et les freins, propres à la poursuite du développement de l'éolien en Aveyron, voire à son accélération ?

Les freins identifiés par les participants sont :

- Enjeux paysagers et patrimoniaux (attention à la banalisation des paysages, qualité des paysages en lien avec l'attractivité et le tourisme en Aveyron, biens Unesco ...),
- Enjeux biodiversité (notamment Sud Aveyron, Aubrac, couloirs migration, Forêts...), Délais longs pour la DEP (Dérogation Espèces Protégées) , certains projets sont incompatibles avec les enjeux de biodiversité,
- Nuisances visuelles dues aux flashes la nuit (pollution lumineuse),
- Manque de dialogue et de concertation avec certains acteurs du territoire,
- Multitude de documents d'urbanisme ou de planification qui traitent de l'éolien (SCOT, PCAET, PLUi, chartes) et qui additionnent les règles et contraintes,
- Volet administratif : délai d'instruction, planification de l'urbanisme, le développement de projet est trop long et les délais de recours importants,
- Fiscalité : peu ou pas assez de retombées pour la commune,
- Impact sur le prix de l'immobilier, riverains pénalisés et non rémunérés,
- Questionnement sur les hauteurs d'éoliennes qui peuvent être un frein,
- Capacité du territoire à "absorber" les éoliennes, habitat diffus qui rend difficile l'implantation,
- Energie dont la production est non pilotable (car dépend du vent).

Les leviers d'actions identifiés par les participants sont :

- Optimiser les parcs existants : développer le repowering, utiliser le très bon gisement de vent en Aveyron pour cette filière à faible impact vis-à-vis de l'agriculture,
- Poursuivre les évolutions technologiques (stockage d'énergie, réduction de l'impact sur la biodiversité),
- Développer des projets citoyens, participatifs pour le financement, économie circulaire, partage de la manne financière à l'échelle départementale (partage de valeur) avec plus vers la commune,
- Améliorer la concertation très en amont des projets (collectivités, développeurs, riverains et citoyens), améliorer la pédagogie, l'information (visite de parcs). Exemple de la charte AMORCE des développeurs éoliens,
- Poursuivre le travail positif en amont de la MISAP (pôle éolien),
- L'Etat doit être plus promoteur de la politique en faveur de l'éolien, imposer plus de cadrage : actualiser la cartographie des zones favorables à l'éolien, voter une vraie loi d'accélération,
- Proposition globale de l'association Aveyron Durablement de ne plus installer de nouveaux parcs éoliens en Aveyron.

2. Comment rendre les projets plus acceptables ?

- Rendre les projets éoliens plus participatifs (citoyens et collectivités) au niveau du financement mais aussi de la gouvernance,
- Partage plus juste des retombées économiques et de la fiscalité,
- Justice sociale : électricité produite dans une zone rurale (avec besoin d'un véhicule, etc.) pour alimenter les agglomérations. Aider davantage les habitants des zones rurales proches des éoliennes (par exemple par une aide à l'achat d'un véhicule électrique) ,
- Autoconsommation : prévoir un tarif préférentiel pour les consommateurs proches des parcs,

- Développer la sensibilisation, concertation, information, pédagogie, visite de parcs, vision intérêt général, etc,
- Meilleure accessibilité aux informations en ligne,
- Augmenter la distance de 500 m avec les habitations si la hauteur des éoliennes augmente,
- Réduire le nombre de mâts puisque les éoliennes sont plus hautes,
- Appliquer strictement la séquence ERC : Eviter, Réduire, Compenser,
- Suivre en continu la vie du parc éolien : lien exploitant + collectivités à maintenir tout au long de la vie du parc,
- Développer et améliorer les nouvelles technologies, notamment pour la protection de l'avifaune (ex : SDA : Système de Détection de l'Avifaune) + communication sur les effets positifs de ces technologies (bridage chiroptères, SDA)
- Revoir le protocole national sur l'étude d'impact. Cela permettrait d'éviter des contentieux,
- Meilleure planification territoriale : cartographie des zones favorables avec une vraie cohérence selon les territoires, fixer une limite de puissance pour le département,
- Favoriser le choix d'entreprises locales pour les travaux,
- Débats importants sur la localisation et les hauteurs de mâts :
 - Soit développer des éoliennes plus hautes sur des sites moins ventés,
 - Soit densifier des secteurs déjà équipés (extension de parcs et repowering),
 - Mais aussi : stopper l'éolien...et se concentrer sur d'autres EnR.

2.5.2. Ateliers "Photovoltaïque"

Fiche "État des lieux" - "Atelier PHOTOVOLTAÏQUE"

Contexte et enjeux nationaux :

- Volonté d'accélération du développement des EnR au niveau européen (recommandation et règlement UE de 2022) et national (loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'EnR).
- Impacts sur la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE n°3 "2024-2033"), qui fera suite à l'actuelle PPE "2019-2028", document qui fixe les objectifs de développement nationaux, filière par filière.
- La Région Occitanie a, quant à elle, affiché (en 06/2017 puis 11/2019) ses scénarios et objectif "REPOS" (région à énergie positive), à horizon 2050 (avec 7000 MW en 2030 et 15070 MW en 2050 pour le photovoltaïque, pour 3110 MW raccordés au 31/12/22).

Bilan départemental au 31/12/22 :

- 272 MWc raccordés au 31/12/22 (dont 2,2% d'installations < ou = 3 kWc, et 5,4% comprises entre 3 et 9 kWc).

- Projets de Centrales au sol (*):

	Terrain support	Projets	MW	part MW	Centrales au sol		Communes
					en service	en attente ou travaux	
Zones dégradées ou anthropisées	délaissé autoroutier	6	30.0	35%	3	3	La Bast.Pradines, Sévérac, Aguessac / La Bast.Pradines, La Cavalerie, La Couvertoirade
	ancienne carrière	4	21.6	25%	1	3	Onet / Balsac, Saint-Beauzély, La Cavalerie
	ancienne mine	2	13.4	16%	7 *		* 6 sur La Découverte (Decazeville+Aubin) + La Loubière
	ancienne décharge	4	2.6	3%	3	1	* Aubin, Camarès, Calmels et Le Viala / Saint-Affrique
	délaissé aérodrome	1	0.3	0.3%	1		Belmont sur Rance
	Zone 1AUx ou AUY	1	7.5	9%		1	Laissac
	sol à vocation agricole	2	9.7	11%	1	1	Rieupeyroux / Saint-Rome de Cernon
		20	85.1	100%	16	9	
			MW		32.0	53.1	

(*) hors projets autorisés abandonnés, en autoconsommation, refusés, et les 4 centrales en instruction (1 projet sur carrière, 1 sur délaissé aéroport, 1 en zone AUY, et 1 agrivoltaïque sur Causse).

* Le projet de la Découverte sur Decazeville-Aubin est constitué de 7 centrales (dont 1 sur ancienne décharge).

- Part des centrales au sol (hors autoconsommation) : un peu plus de 10% de la puissance raccordée aveyronnaise.
- La puissance de leurs raccordements est, en moyenne, 20% inférieure à la puissance des modules installés.
- Les terrains dégradés ou anthropisés, exploitables pour le photovoltaïque sont plutôt rares.

- Cas particuliers des projets sur "sols à vocation agricole" : le 1er a bénéficié du vide juridique d'avant le 1^{er} décembre 2009, et le 2ème, sur foncier public, d'une révision du document d'urbanisme communal afin de le rendre autorisable.

- En termes de puissance, 45% des projets ont été refusés, essentiellement en 2010 et 2011 car situés sur "sols à vocation agricole" et donc incompatibles avec la réflexion-cadre sur l'énergie photovoltaïque en Aveyron de 2010.

Autres observations :

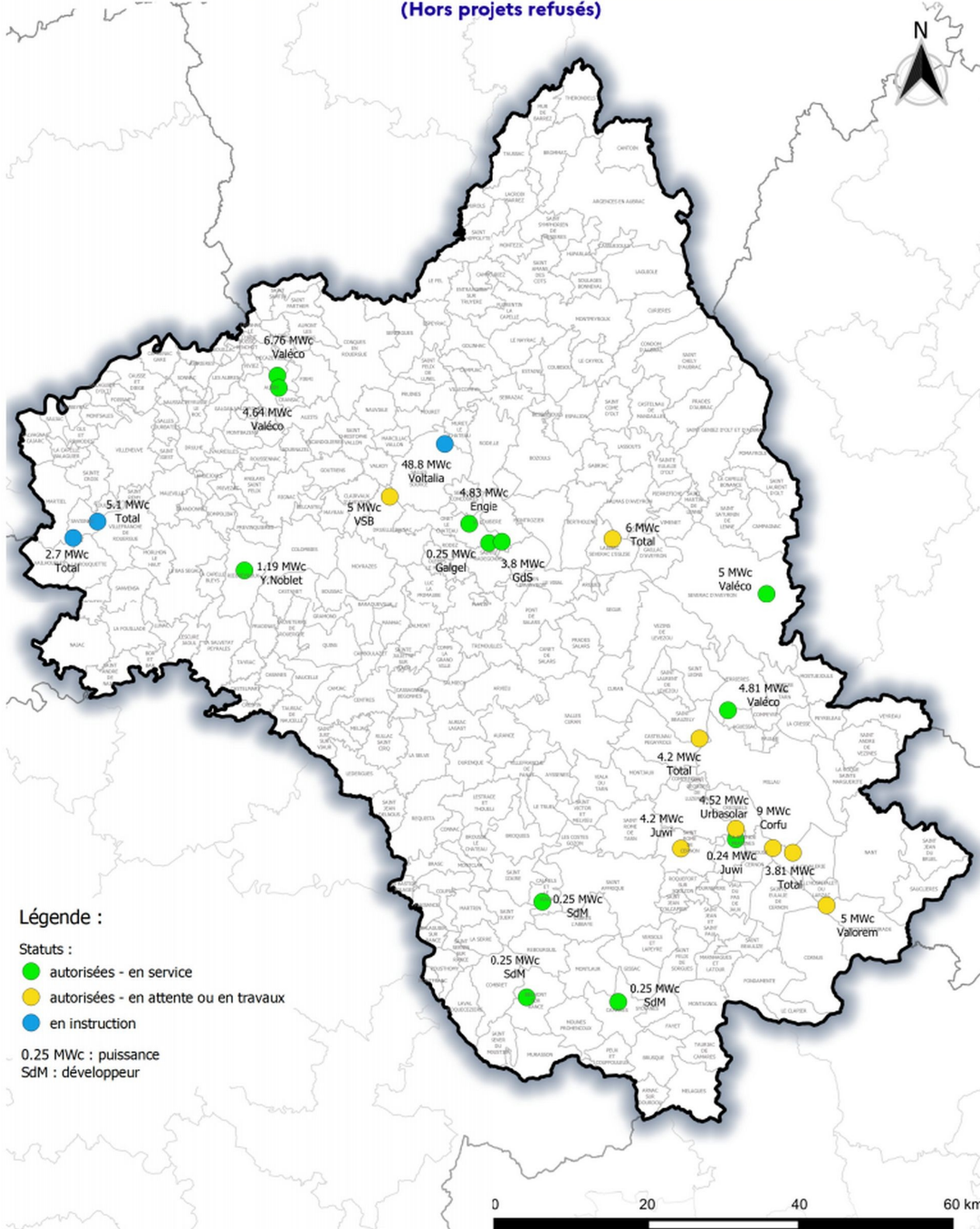
- avec 8,8% de la puissance installée en Occitanie, l'Aveyron se situe au 6^{ème} rang régional,

- les projets en toitures, notamment agricoles, ou ombrières, continuent leur développement (dont une augmentation de l'autoconsommation au vu du prix de l'électricité achetée au réseau),

- le sujet de l'agrivoltaïsme, typologie de projets plutôt récente, fait aujourd'hui débat, selon l'activité agricole abritée.

Les centrales au sol photovoltaïques en Aveyron Etat des lieux des demandes d'autorisation au 09/11/2022

(Hors projets refusés)





Atelier photovoltaïque n°1



Atelier photovoltaïque n°2



Atelier photovoltaïque n°3

Synthèse des Ateliers "Photovoltaïque"

1. Quels sont les leviers ou moyens d'actions, et les freins, propres à la poursuite du développement du photovoltaïque en Aveyron, voire à son accélération ?

Les freins identifiés par les participants sont :

- Manque de dialogue avec certains acteurs du territoire (notamment avec la chambre d'agriculture),
- Position de blocage de la chambre d'agriculture qui est opposée au PV en zone agricole,
- Le non partage de la valeur ajoutée générée par ce type de projet (projet PV au sol notamment),
- Difficultés liées à l'infrastructure de transport de l'énergie (saturation des postes sources),
- Manque de surfaces disponibles : peu de surfaces anthropisées disponibles et conflit d'usage pour les autres types de terrains (notamment conflit entre utilisation agricole et producteur d'énergie), géographie du département,
- Projets sur terres agricoles/projets agri-voltaïques : déséquilibre entre la valeur dégagée par l'agriculture et la valeur de la production énergétique. Ces projets posent la question de la transmission du foncier,
- Volet administratif : délai d'instruction, planification de l'urbanisme, le développement de projet est trop long,
- L'augmentation des coûts de la construction remet en cause l'équilibre économique de certains projets,
- Des réformes législatives et réglementaires qui ne permettent pas de trouver les leviers efficaces au développement du photovoltaïque.

Les leviers d'actions identifiés par les participants sont :

- Partage de la valeur ajoutée en veillant, pour les projets agricoles, à ne pas déséquilibrer les exploitations,
- Projets participatifs pour le financement mais également pour la co-construction des projets,
- Concertation très en amont des projets (notamment collectivités, développeurs et profession agricole), partage des retours d'expérience, ateliers participatifs de sensibilisation des élus et des citoyens,
- Charte/doctrine locale partagée entre tous les acteurs afin d'encadrer le développement des projets au sol et des projets agri-voltaïques,
- Agri-voltaïsme encadré – nécessaire de disposer d'un cadre local partagé sur ce sujet – travail sur la valeur agronomique des terres - planification énergétique à l'échelle des EPCI avec des ateliers participatifs – quelle place aux zones d'accélération définies dans la loi accélération des EnR du 10 mars 2023 ? Comment les mettre en œuvre concrètement et s'assurer de leur acceptabilité par les populations ?
- Poursuivre le développement de l'auto-consommation collective et privilégier le développement sur des toitures (quel traitement pour les toitures amiantées ?), les ombrières de parking (à l'aune de la loi accélération des EnR),
- Développer le système d'aides publiques à l'installation de panneaux PV,
- Création de modérateurs/médiateurs de l'énergie,
- Réversibilité des installations : peut-être un critère d'acceptation pour du PV au sol en zone naturelle et agricole,
- Meilleure répartition territoriale des projets.

2. Comment rendre les projets plus acceptables ?

- Développer les projets participatifs – ouverture de la gouvernance de ces projets,

- Développer les projets portés par les collectivités territoriales,
- Faire de la pédagogie/formation des citoyens et des élus afin d'appréhender les projets au regard des différents enjeux,
- Meilleur partage de la valeur,
- Etudier le potentiel du PV en toiture et en parking avant de s'engager sur les terres agricoles,
- Intégration des projets : intégration paysagère à travailler que ce soit pour les centrales au sol ou les bâtiments, projets de petite taille, travailler finement l'emplacement et l'esthétique du projet,
- Meilleure prise en compte de la biodiversité,
- Expérimenter des projets agri-voltaïques (sites pilotes) sur des terrains agricoles à de « petite » taille,
- Pour les projets sur terres agricoles : encadrer le volet agricole en lien avec la chambre d'agriculture, mettre en place des suivis techniques agricoles durant toute l'exploitation, étude sur la qualité agronomique en Aveyron vs agriPV,
- Gestion du foncier avec la chambre et la SAFER.

2.5.3. Ateliers "méthanisation"

Fiche "État des lieux" - "Atelier METHANISATION"

Contexte et enjeux nationaux :

- Volonté d'accélération du développement des EnR au niveau européen (recommandation et règlement UE de 2022) et national (loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'EnR).
- Impacts sur la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE n°3 "2024-2033"), qui fera suite à l'actuelle PPE "2019-2028", document qui fixe les objectifs de développement nationaux, filière par filière.
- La Région Occitanie a, quant à elle, affiché (en 06/2017 puis 11/2019) ses scénarios et objectif "REPOS" (région à énergie positive), à horizon 2050 (avec une production de 9,4 TWh/an en 2050 pour la méthanisation, assurée à 20% par des installations de "biogaz à la ferme" en cogénération, et 80% par des unités en injection du biométhane).

Projets d'unités de méthanisation en Aveyron au 31/12/22 (*):

Etat d'avancement	Agricole individuel ou semi-collectif	Agricole collectif	Agroindus.	CET ISDND	Total	Valorisation	Communes d'implantation
en service	4	2	1		7	5 cogénération 1 injection 1 chaleur	Rullac, Sébazac, Ségur, Durenque / Argences en Aubrac, Montbazens / La Cavalerie (fromagerie)
en travaux	1	1			2	2 injection	Palmas d'Aveyron (Coussergues) / Saint-Rome de Tam
développement (2)	7	3		1	11	7 cogénération 4 injection	Colombières, Castanet, Le Bas-Ségala, Vezins, Lestrade-et-Thouels, Palmas, Le Nayrac / Centrés, Bozouls, La Cavalerie / Viviez
faisabilité (1)	1	2			3	3 injection	Sonnac / Sévérac
Total :	13	8	1	1	23	11 cogénération 10 injection 1 chaleur	

(1) faisabilité : du début de la réflexion jusqu'au dépôt d'une des demandes d'autorisation nécessaires.

(2) développement : du dépôt d'une des demandes d'autorisation (ICPE et/ou PC) jusqu'au début des travaux.

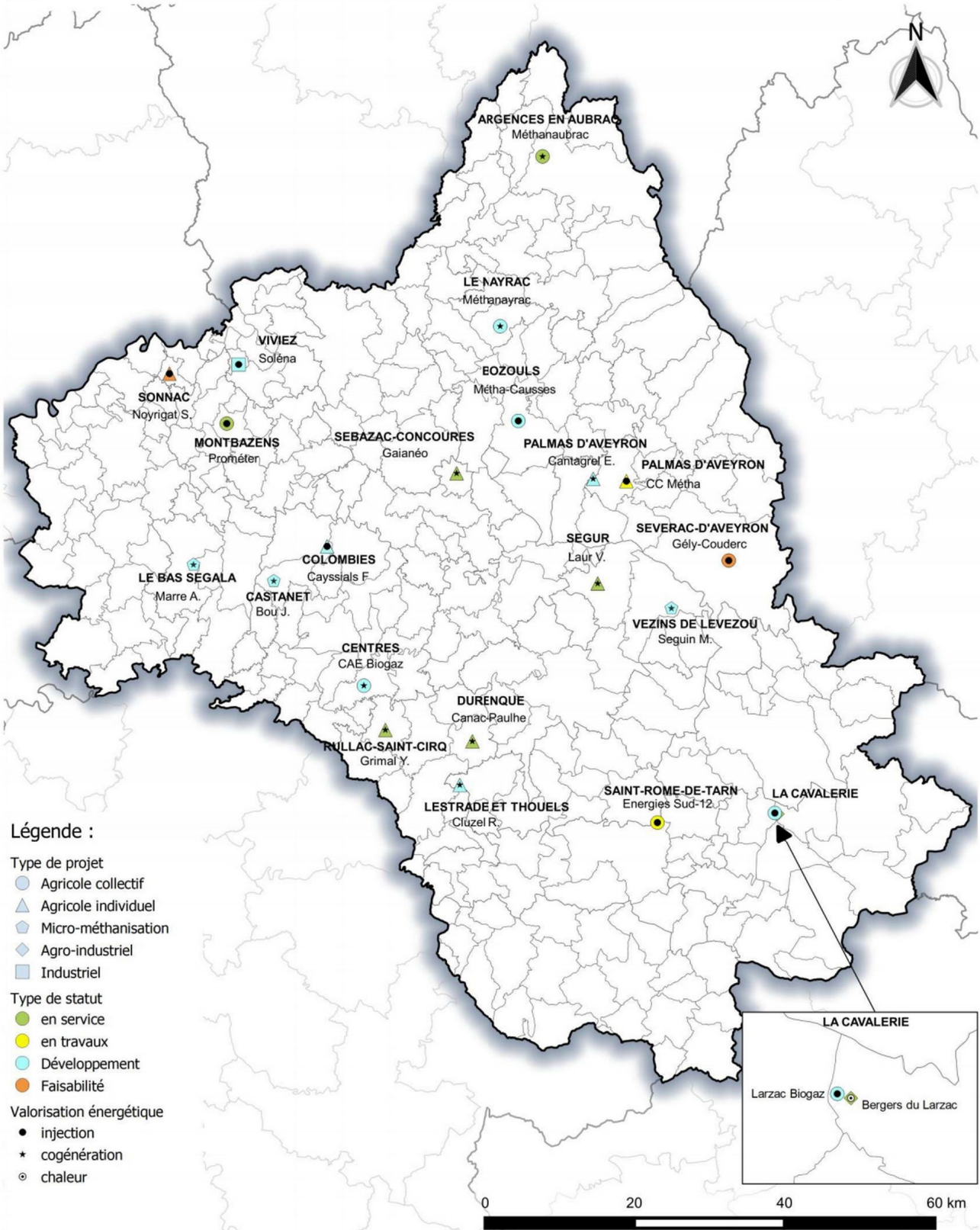
CET : Centre d'enfouissement technique, ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux

(*) hors projets abandonnés (avant ou après autorisations).

Observations :

- des projets présentant différents types (très majoritairement agricoles toutefois), caractéristiques (tailles et process) et modes de valorisation du biogaz produit : cogénération (avec production d'électricité et de chaleur) et injection du biométhane dans le réseau gaz de distribution (GRDF) ou de transport (Téréga),
- pouvant être complexes et longs à développer (notamment les collectifs agricoles), nécessitant une attention particulière en exploitation,
- des process relevant d'un fonctionnement biologique, et donc "vivant" (avec ses sensibilités),
- une quinzaine de projets ou réflexions abandonnés (dont 2 après obtention des autorisations administratives).

Les projets de méthanisation en Aveyron au 31/12/2022
 (7 projets en service, 2 en travaux, 11 en développement, 2 en étude de faisabilité)





Atelier méthanisation n°1



Atelier méthanisation n°2

Synthèse des Ateliers "Méthanisation"

1. Quels sont les leviers ou moyens d'actions, et les freins, propres à la poursuite du développement de la méthanisation en Aveyron, voire à son accélération ?

Les freins (et questionnements) identifiés par les participants sont :

Volet administratif ou réglementaire :

- lourdeur-longueur des procédures, réglementation changeante,
- compatibilité avec les contraintes en matière d'urbanisme.

Coûts des projets :

- études (notamment en phase de développement, une fois la faisabilité actée),
- investissements propres à la construction, raccordement que ce soit en cogénération ou, principalement, en injection du biométhane => pénalise la rentabilité, même des "petits" projets (seulement en ICPE-DC : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - Déclaration Consultation)),
- augmentation des charges opérationnelles,
- risques de recours-contentieux => besoin de capitaux conséquents,
- phase de développement coûteuse (150 à 200 k€), longue (6/7 ans) et complexe (procédures administratives, choix du constructeur, etc.),
- augmentation des investissements (+20%) des raccordements gaz ou électriques,
- lisibilité des tarifs d'obligation d'achat,
- mauvaise rentabilité économique en cogénération,
- modèle économique fragile, phase de développement risquée, phase d'exploitation sensible.

Freins techniques :

- des technologies ou process à parfaire,
- complexité des process, des équipements de niveau industriel,
- de nombreux problèmes techniques, dysfonctionnements et pollutions (ex : Salers (15)).

Acceptabilité de la population :

- des refus, par principe ; un manque d'ouverture et de connaissance (faire la chasse à certaines idées reçues),
- des peurs à lever (odeurs, trafic, risques, pollutions, impacts sur l'environnement ...).

Aides financières

- manque de clarté de l'Occitanie, contrairement à la Nouvelle-Aquitaine quant aux aides financières.

Freins liés au caractère agricole des unités :

- concurrence sur l'activité agricole et le foncier exploitable, entre alimentation humaine ou animale et méthanisation (qui plus est dans un contexte de déficits hydriques) ;
- les cultures agricoles ou cultures dédiées pour intégration dans les méthaniseurs ;
- l'utilisation de CIVE (Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique) dans des quantités non négligeables ;
- travail supplémentaire pour les agriculteurs ;
- succession dans les exploitations ;
- manque d'organisation et/ou mutualisation entre agriculteurs d'un même secteur géographique.

Déchets et digestat

- les incidences de l'hygiénisation désormais imposée (si plus de 10 agriculteurs),
- course aux déchets plus méthanogènes que les effluents agricoles,
- présence d'inertes si traitement de biodéchets,
- respect de la nomenclature déchets par tous,
- concurrence sur les matières fermentescibles,
- des zones de collectes pouvant être très éloignées pour des zones d'épandage concentrées,
- vulnérabilité des sols calcaires au regard de l'épandage du digestat ou d'une pollution liée à l'unité,
- réels valeur et potentiel du digestat, en tant qu'engrais,
- il faudrait analyser les digestats avant validation des plans d'épandages,
- perception de l'utilisation de la biomasse et cultures alentours.

Gestion des unités

- des projets collectifs, de + en + gros, qui ont du mal à sortir, au regard de projets individuels bien plus simples à développer et réaliser,
- difficulté du bon dimensionnement de l'unité,
- les difficultés inhérentes à la gouvernance et à la gestion des projets agricoles collectifs,
- la « taille » de l'unité, et son portage (industriels), peut nuire à l'acceptabilité du projet (avec ses impacts possiblement amplifiés), et accroître les inquiétudes (« zone de chalandise » de la ressource, question de l'épandage : deux critères souvent revenus comme vecteurs de crispation).

Autres freins identifiés

- consommations d'eau de la filière voie liquide au regard du changement climatique et de son impact sur les précipitations,
- absence ou faible maillage des réseaux gaz susceptibles de recevoir l'injection (notamment le réseau de distribution),
- pour quel bilan carbone réel !?
- contraintes pour la localisation-implantation,
- manque de communication,
- intérêts possiblement divergents entre les acteurs (collectivités, agriculteurs, citoyens).

Les leviers d'actions identifiés par les participants sont :

Volet communication/pédagogie

- faire preuve de pédagogie, informer et sensibiliser le grand public (au regard des différents motifs d'inquiétude), communiquer pour expliquer et rassurer, organiser des visites d'unités,
- informer les collectivités, agriculteurs, citoyens, sur les intérêts ou atouts de la méthanisation (énergétiques, économiques, environnementaux),
- démystifier, et acculturer en amont (communication d'ordre général, réglementation, visites de sites),
- apporter une bonne information aux porteurs potentiels quant à la filière, ses possibilités et opportunités - inciter et aider à mettre en œuvre des "bons" projets,
- offrir un accompagnement et/ou soutien : portage-conduite des projets, ingénieries technique, financière, et réglementaire,
- concerter, partager les expériences,
- identifier les retombées positives pour le territoire (et les faire connaître),
- être transparent sur les intrants (natures, volumes, collecte) et pouvoir justifier leurs choix,
- justifier le choix du site d'implantation, sa pertinence,
- justifier le choix du process, et la bonne maîtrise sanitaire de l'unité,
- sensibilisation des industriels sur la cogénération.

Volet administratif

- organiser des séances de travail avec les services instructeurs en amont du développement des projets,
- accélérer-simplifier les procédures.

Déchets

- 2024 : obligation de traiter les biodéchets domestiques, quelle valorisation possible ?
- valorisation des déchets, avec une approche locale,
- recenser des potentiels intrants méthanogènes,
- inciter à valoriser les déchets hors agricoles,
- cibler ou rester fidèle à la méthanisation des effluents agricoles,
- meilleure maîtrise des nuisances olfactives,
- facilitation de la gestion des effluents sur les projets collectifs,
- bien encadrer et contrôler les intrants, agricoles ou industriels,
- les déchets verts de déchetteries sont-ils mobilisables et exploitables ?

Planification

- une planification,
- schéma de planification biomasse,
- adéquation et évolution de la planification en matière d'urbanisme,
- connaître les potentiels de raccordements des réseaux électriques et gaz (pour implanter géographiquement les projets).

Partage de la valeur

- le partage de la valeur,
- ouvrir à la participation collective et citoyenne,
- la fiscalité locale.

Travailler sur la taille des unités

- proposer des solutions "clé en main", si possible en injection, type micro-méthaniseurs,
- favoriser la micro-méthanisation,
- développer des micro-unités sur les stations d'épuration,
- viser des projets de types "petits collectifs", plus écologiques, moins de transports, efficacité accrue en termes d'émissions de CO₂,
- organisation-impulsion de projets collectifs, par territoire.

Autres leviers identifiés

- harmoniser les aides,
- portage de projets territoriaux à gouvernance locale (agriculteurs + collectivités + citoyens),
- partenariats "agriculteurs / citoyens",
- partenariats financiers avec AREC (Agence Régionale Énergie Climat), énergie partagée, fonds citoyens,
- développer les tracteurs fonctionnant au gaz (pour autoconsommation locale de la production),
- un potentiel de développement en Aveyron, avec des potentiels élevés (et biomasse) méthanisables estimés élevés, et notion d'économie circulaire,
- mettre en avant la linéarité de la production d'énergie, quasi permanente,
- un gaz local, une possible maîtrise du prix de l'énergie.

2. Comment rendre les projets plus acceptables ?

- Nécessité d'une acculturation plus importante des acteurs (citoyens, élus, collectivités territoriales, acteurs économiques ...): proposer, par exemple, dès le démarrage d'un projet en étude de faisabilité, une séquence publique de présentation de la filière méthanisation/biogaz et des enjeux associés (avec possibilité de visite de site), avec rappel du cadre réglementaire.
- Travailler en amont sur les zones au fort potentiel de gaz vert pour proposer, en particulier aux élus, une acculturation à la méthanisation (ex : visite de site de méthanisation, réglementation, etc.) avant même que des projets soient identifiés.
- Le projet doit être en phase avec les besoins du territoire (besoins agricoles, besoins en traitement de déchets/sous-produits, enjeu énergétique, retours ou contreparties pour la commune, etc.).
- Inviter le porteur à assurer une communication transparente lors du développement de son projet (*démarche imposée pour obtenir une aide financière régionale*), puis en phase d'exploitation, car de nombreuses contre-vérités circulent quant au fonctionnement des unités. A ce titre, une méthodologie de suivi pourrait être imaginée à l'échelle départementale (et partagée en région).
- La communication doit donc faire l'objet d'une attention particulière :
 - . en amont du projet, dans un but pédagogique ;
 - . tout au long du développement du projet, et notamment dans sa dernière phase de mise au point, avant dépôt des demandes d'autorisation, afin de répondre au mieux aux interrogations et attentes des riverains (sans attendre la phase de consultation du public, que peut imposer la procédure suivant les caractéristiques ICPE du projet) ;
 - . tout au long de la vie de l'installation (par exemple dans le cadre d'un "comité de suivi"), afin de mettre en œuvre et conserver un lien entre l'exploitant et les riverains ou l'environnement proche.
- Engager une démarche de type « charte partagée » pour mieux encadrer le développement des projets, notamment agricoles (*exemple de la charte élaborée par "Énergie Partagée", sur Centrès*).
- Inciter les porteurs de projets à proposer un cofinancement citoyen et à solliciter les collectivités territoriales pour entrer au capital, donc à la gouvernance.
- Valoriser les retours d'expérience des porteurs de projets et acteurs du territoire, quels qu'ils soient, positifs ou pas, pour s'en nourrir et viser à l'amélioration des futurs projets.

2.5.4. Ateliers "Bois énergie"

Fiche "État des lieux" - "Atelier BOIS-ÉNERGIE"

Contexte et enjeux nationaux :

- Volonté d'accélération du développement des EnR au niveau européen (recommandation et règlement UE de 2022) et national (loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'EnR).
- Impacts sur la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE n°3 "2024-2033"), qui fera suite à l'actuelle PPE "2019-2028", document qui fixe les objectifs de développement nationaux, filière par filière.
- La Région Occitanie, dans son scénario objectif "REPOS" (région à énergie positive) de 11/2019, posait le constat suivant : "évaluées en lien avec le Plan Régional Forêt Bois (PRFB), les possibilités de croissance de la biomasse forestière, sont importantes (+20% en 2030 et +37% en 2050 pour les prélèvements de bois d'industrie et le bois énergie)."

Bilan départemental au 31/12/22 :

1. Chaufferies bois-énergie en fonctionnement :

- 150 chaufferies bois-énergie en fonctionnement, pour 54 MW installés ;
- 207 200 MWh/an de consommations, soit 70 000 tonnes/an.

2. Projets de chaufferies bois-énergie :

- 100 projets bois-énergie en cours, pour 15 MW ;
- correspondants à 20 240 MWh/an de consommations projetées, soit 5 700 tonnes/an.

3. Plateformes d'approvisionnement bois-énergie :

- 14 plateformes bois-énergie réparties sur tout le département (cf. carte).
Plusieurs types de gisements : scieries, entreprises de TP/TA, sylvo-pastoralisme, entreprise de valorisation de déchets, unité de granulation, des prestataires de broyage
- 5 Approvisionneurs qui suivent la démarche Qualité Bois-Énergie Occitanie

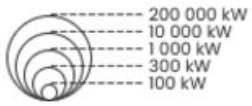
Autres Observations :

- L'Aveyron se situe au 2ème rang régional, derrière la Lozère, pour le nombre de chaufferies en fonctionnement et au 5ème rang régional en termes de puissance installée.
- Il est constaté un regain d'intérêt pour les projets bois-énergie depuis la hausse des prix des énergies.
- Principales questions soulevées lors du développement de projets bois-énergie : l'importance de l'investissement initial, les procédures pour accéder aux aides, les contraintes d'exploitation, l'impact environnemental et la disponibilité de la ressource.

Chaufferies Bois en fonctionnement au 31/12/2022

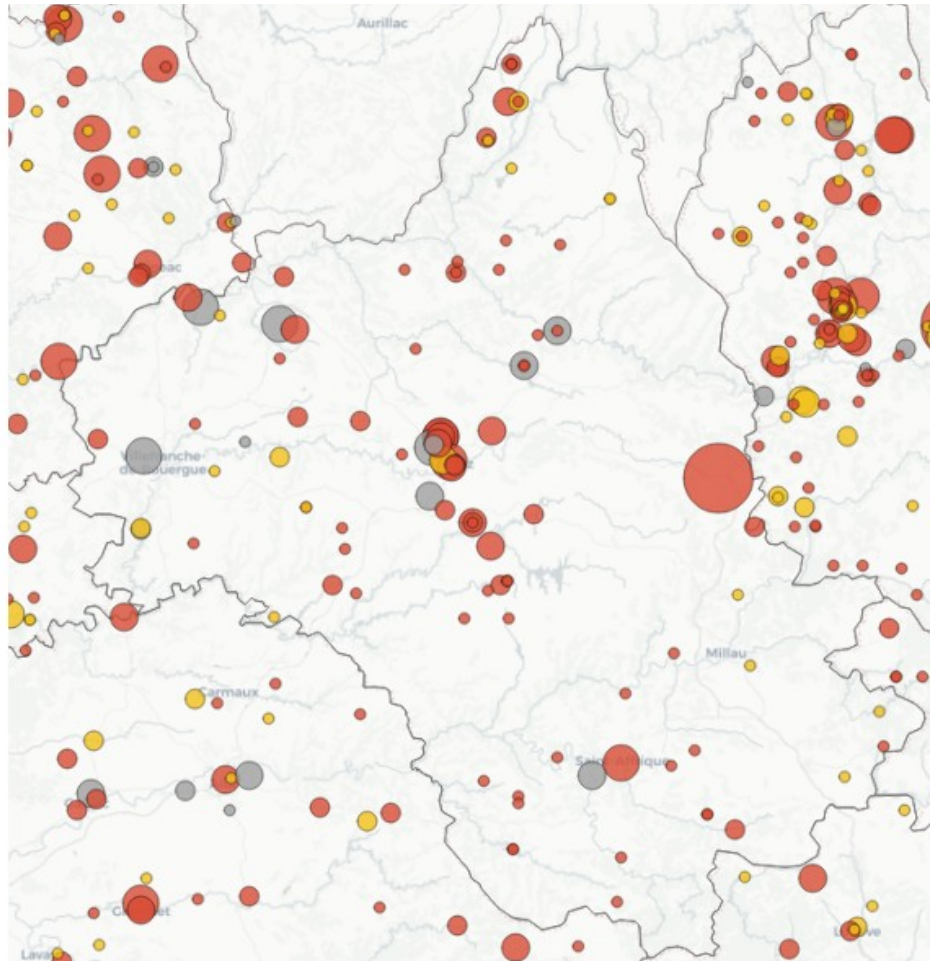


Chaufferie (puissance installée)



- Granulé
- Sciure / copeaux
- Bois déchiqueté
- Non renseigné

Source: Réseau bois énergie Occitanie





Atelier Bois énergie n°1



Atelier Bois énergie n°2

Synthèse des Ateliers "Bois énergie"

1. Quels sont les leviers ou moyens d'actions, et freins, propres à la poursuite du développement du bois énergie en Aveyron, voire à son accélération ?

Les freins identifiés par les participants sont :

Une pression et des conflits potentiels sur la ressource

- achats de pays étrangers,
- changement climatique qui impacte directement les essences,
- fragilité du rôle de régulateur de la biodiversité et du rôle de la forêt liée à tout l'écosystème (cycle eau, fixateur Co2, température,
- mauvaise gestion de la forêt (beaucoup de petites parcelles et donc de propriétaires sans plan de gestion = morcellement de la ressource, coupes rases...), accès difficiles, forêts pentues, qui mériteraient d'une gestion collective (Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF) , ...),
- des conflits d'usages sur la forêt (chasse, environnement , tourisme,...) qui peuvent faire naître des conflits locaux.

Une complexité technique et financière

- un coût important d'investissement (notamment pour les petites collectivités) et de maintenance,
- une complexité juridique pour le montage et le portage des réseaux de chaleur,
- un modèle économique lié à la consommation du bâtiment (pas adapté pour des utilisations ponctuelles type gymnase),
- une conception, un entretien et une gestion au quotidien plus importants qu'une chaudière au gaz. Des projets difficiles à promouvoir compte tenu des sites collectifs dans lesquels l'implantation des bâtiments est diffuse. Des décideurs, des maîtres d'œuvre, des conseils techniques méconnaissant la filière. un système pas souvent proposé par les architectes,
- difficultés en milieu urbain (livraison, fumées),
- peu de plateformes de proximité pour l'approvisionnement.

Une faiblesse de structuration de la filière et de sa promotion

- méconnaissance (notamment par les maîtres d'œuvre),
- faible niveau de rémunération des propriétaires de forêt qui n'incite pas à la mobilisation de la ressource,
- pas de vision collective de la gestion de la forêt,
- une structuration de la filière jugée faible ou inexistante.

Les leviers d'actions identifiés par les participants sont :

Constat que bois énergie est une ressource durable mais qui nécessite une bonne gestion

- disponible et souvent locale (seulement 30 % de l'accroissement de la forêt est exploité et la part bois-énergie est seulement de 10 % soit 3 %),
- renouvelable (si bien gérée),
- filière propre de substitution aux énergies fossiles (bilan Co2 neutre si pas surexploitation),
- pouvant s'adapter au changement climatique (espèces),
- préservant les écosystèmes et la biodiversité,

Une nécessité de faire connaître et de structurer la filière

- promotion de la filière auprès des particuliers, des professionnels et des maîtres d'ouvrages,
- portage des projets par une SEM départementale afin de mieux développer et investir,
- montée en compétence des exploitants et des professionnels,
- l'idée commune est que cette ressource est convoitée et limitée et sans garantie d'approvisionnement dans le temps. l'indisponibilité de la ressource locale est une idée reçue à combattre,
- besoin d'optimiser, de rationaliser, d'avoir des sites de transformation : pas de progression si ces acteurs sont absents. La filière est existante et diversifiée mais elle doit continuer de se développer.

Une filière avec coût d'investissement initial plus lourd que d'autres énergies

- filière carbonée mais avec une rentabilité économique longue,
- développer un raisonnement sur le coût global et démontrer une meilleure maîtrise sur les factures d'énergie.

Un accompagnement financier souhaité :

- les financements (ADEME/Région/ ...) permettent aux collectivités et entreprises d'avoir une filière compétitive. Les subventions doivent venir écrêter le surcoût actuel de la solution bois énergie par-rapport aux énergies fossiles,
- des leviers financiers : l'AMI ESPR (Appel à Manifestation d'Intérêt - Exploitation forestière et Sylviculture Performantes et Résilientes)
- qui s'articule autour de 2 volets . Volet 1 : structurer le maillon de l'exploitation forestière en accompagnant des démarches collectives innovantes. Volet 2 : accompagner la modernisation des entreprises en soutenant leurs investissements dans des équipements performants d'un point de vue économique, social et environnemental,
- aide à la replantation,
- soutien financier à la filière (par exemple par la fiscalité),
- une stabilisation des prix de fourniture.

Combattre l'idée de filière polluante dans l'esprit des gens avec des nuisances aux riverains / fausse information, on confond souvent les émissions de particules fines des foyers ouverts avec ces chaudières très performantes qui doivent respecter les valeurs limites d'émission de particules par leur conception/ajout de systèmes de filtration performants (une chaudière capable de chauffer 1500 personnes pollue autant que 4 foyers ouverts).

Une évolution technique demandée :

- optimisation des équipements et des réseaux,
- simplification des équipements (type plug and play).

Des enjeux biodiversité et paysage qui peuvent imposer des contraintes d'exploitation : respect de la biodiversité, des sols, du paysage (plantations mono-essence) A intégrer dès le choix des essences et dans les règles de gestion de la forêt.

2. Comment rendre les projets plus acceptables ?

En sensibilisant, en informant et en formant :

- communiquer sur les avantages (faible niveau de rejet, prix des consommables plus stables...),
- améliorer la formation des acteurs (chauffagistes, bureaux d'études, maîtres d'œuvres...),
- améliorer la pédagogie et l'explication des projets,
- sensibiliser les propriétaires des gisements,
- sensibiliser sur les garanties d'approvisionnement.

Plus spécifiquement sur le réseau technique :

- maîtriser les process,
- augmenter la structuration de la filière,
- développer un opérateur départemental capable d'investir et d'exploiter les chaufferies collectives et les réseaux de chaleur,
- développer des solutions « clés en main »,
- qualifier le personnel technique.

en soutenant financièrement la filière :

- subventions plus importantes,
- crédits d'impôts.

en encourageant le développement durable de la forêt aveyronnaise :

- améliorer la gestion,
- prendre en compte les différents rôles de la forêt.

Les écueils de l'acceptabilité

- le temps long,
- parvenir à supprimer l'appoint d'une autre énergie fossile,
- supprimer la méconnaissance de cette énergie et de son rendement.

2.6. Expressions en plénière

2.6.1. Intervention du président de la chambre d'agriculture, Monsieur Jacques Molières

La profession agricole aveyronnaise a tout à fait conscience de l'enjeu lié aux énergies renouvelables dans le contexte de changement climatique que nous connaissons. Elle n'est pas opposée par principe à leur développement et a montré sa capacité à l'accompagner (photovoltaïque en toiture, méthanisation), pour autant elle est très attentive à ce qu'il ne se fasse pas aux dépens de la mission première de l'agriculture, à savoir assurer notre souveraineté alimentaire. De manière plus personnelle je suis aussi attentif à ce que les installations qui relèvent des énergies renouvelables respectent les paysages aveyronnais qui, au-delà de participer à marquer notre identité, sont un des piliers de notre attractivité et par voie de conséquence un vecteur de développement économique au travers des activités touristiques.

Sur ces bases, concernant l'agri-photovoltaïsme, la position de la Chambre d'agriculture est aujourd'hui défavorable ;

- en premier lieu parce que nous ne savons pas ce que cette notion recouvre précisément. En effet, nous n'avons pas de résultats techniques sur le long terme s'agissant des projets qui proposent de faire pousser de l'herbe sous des panneaux photovoltaïques ou d'éléments probants sur la cohabitation entre ces panneaux et les troupeaux ;
- en second lieu parce que nous considérons que l'équipement des toitures des bâtiments agricoles qui relève selon nous de l'agri-photovoltaïsme doit être favorisé avant d'implanter des panneaux sur des terres qui participent directement à la production agricole. Sur ce point, la position de la Chambre d'agriculture est très ouverte et nous sommes favorables aux dispositifs qui faciliteront le développement en toiture. Pour le dire plus simplement, nous demandons à finir d'équiper les toitures avant de poser la question du photovoltaïque au sol.

Concernant la méthanisation, bien sûr que nous y sommes favorables, mais dans un cadre précis et en veillant à préserver la production agricole. Produisons sur nos sols ce dont les animaux et les humains ont besoin en termes d'alimentation et amenons aux méthaniseurs les effluents d'élevage, c'est vertueux. D'une manière générale soyons attentifs à ne pas mettre l'agriculture et les méthaniseurs en concurrence en allant chercher les intrants ailleurs que dans la production agricole fourragère de ce département.

Sur le bois énergie, nous sommes conscients qu'il y a dans le département un potentiel sous-utilisé et que son développement pourrait être plus important. Ce n'est pas la Chambre d'agriculture ou plus largement la Maison de l'Agriculture, qui disposent d'une des plus anciennes chaufferies bois du département pour chauffer leurs 400 salariés, qui critiqueront cette énergie qui allie durabilité et économie locale, sachant que les plaquettes bois utilisées sont issues de ce département. Nous sommes bien entendu pour un développement de cette énergie en favorisant son développement auprès de nouveaux acteurs comme les collectivités pour lesquelles il y a des opportunités à saisir.

Ces quelques éléments m'ont permis de vous rappeler ou préciser la position de la Chambre d'agriculture sur le sujet important des énergies renouvelables. Sans oublier de vous dire que les agriculteurs de ce département sont conscients et persuadés que leur développement passera inévitablement par un dialogue franc et constructif entre l'ensemble des acteurs concernés. En effet, ensemble nous sommes plus forts que seuls. Dans ce sens, je tiens à rappeler qu'avant d'engager des projets tous azimuts, quel que soit le type d'énergie, il faut définir une orientation générale pour notre département en termes d'énergie renouvelable et arrêter le cadre précis de leur développement.

Je vous remercie.

2.6.2. Intervention du président de l'association départementale des Maires, Monsieur Jean-Marc Calvet

Comme vient de le dire Monsieur le président de la chambre d'agriculture, la production de l'Aveyron en électricité est de 3.9 MWh, et la consommation est de 1.7 MWh, 1 MWh étant 1 000 000 de kWh. Ainsi, l'Aveyron produit beaucoup plus que ce qu'elle consomme, notamment en électricité, mais ce n'est pas la totalité de nos besoins en énergie.

Je prends la parole en tant que président de l'association départementale des maires et président de communauté de communes. L'objet de notre réunion aujourd'hui c'est : "l'avenir énergétique se décide maintenant, quels enjeux et quelles perspectives en Aveyron".

Au préalable, permettez-moi de faire deux remarques : le problème, c'est le réchauffement climatique, on en est tous conscients. Que faire ? Il faut réduire les émissions de CO2, les énergies renouvelables y contribuent.

Je voulais ajouter que la consommation de charbon dans le monde est en hausse continue. Elle a augmenté encore de 1,2 % en 2022 par rapport à 2021, et on a atteint la consommation record de 8 milliards de tonnes de charbon dans le monde. Je pense que cela révèle l'importance du problème, et relativise certaines propositions.

Je voulais dire aussi qu'une loi est en cours de préparation pour relancer le nucléaire.

Après avoir fait ces commentaires introductifs, je voudrais dire que les élus, que je représente, maires ou présidents de communautés de communes, ont beaucoup d'intérêt sur les énergies renouvelables, ils y sont favorables. C'est une solution pour remplacer les énergies fossiles.

En ce qui concerne la production locale, Jacques Molières l'a exprimé, il y a le photovoltaïque en toiture, l'éolien, l'éolien en mer qui ne nous concerne pas, l'agri-voltaïsme. Je pense que ce dernier point est un véritable sujet. Je ne suis pas agriculteur, mais je pense que cela peut amener un complément aux agriculteurs. On a échangé là-dessus avec Jacques Molières, il n'y pas longtemps, il y a peut-être des productions pour lesquelles c'est plus intéressant que d'autres. Je pense en particulier à la vigne ; autour de chez moi, il y a le vignoble de Marcillac. Par moment, ils auraient besoin d'avoir un parasol sur les vignes pour que la température ne monte pas trop. Il y a, pas trop loin de chez nous, les vergers du côté de Pruines notamment, où sont produites des pommes, et on peut imaginer que peuvent exister des difficultés sur ces cultures. Il peut y avoir aussi des élevages de poules en plein air, ou de poulets qui ont besoin de se mettre à l'ombre. Je crois qu'il ne faut pas avoir, et c'est tout le discours que je veux tenir, de position de principe.

Ensuite, en termes de géothermie, il y a quelque chose de très important qui n'a pas été dit. Je crois que la géothermie amène beaucoup de solutions pour le chauffage et le refroidissement. Il y a le bois énergie et la méthanisation que je connais un peu pour être partenaire d'un méthaniseur qui aujourd'hui connaît quelques difficultés.

Il y a une réflexion aussi : les maires sont très favorables aux projets communaux. Si une commune et une communauté de communes portent un projet, c'est très intéressant, encore plus s'il y a des citoyens qui participent.

Par contre, je suis très réservé sur les participations citoyennes lorsque la représentation locale y est minoritaire. Pour l'avoir connu, je pense que cela entraîne des conflits. C'est très favorable aux projets quand ils sont portés à 100% par la commune ou que le territoire concerné y a voix prépondérante. A partir du moment où il n'est pas majoritaire, il vaut mieux laisser faire les opérateurs, plutôt que de rentrer dans un conflit avec eux sur des sujets de portée générale, ce qui arrivera tôt ou tard.

Je crois qu'il serait important aussi que les projets photovoltaïques, éoliens ou autres fournissent une partie de leur production aux habitants du territoire. C'est le principe de l'autoconsommation collective ou des PPA qui permettent de fournir avec des contrats à long terme de l'électricité à la fois aux particuliers, à des groupements de particuliers, aux collectivités locales, et qui permettent aussi de fournir de l'électricité à des tarifs intéressants, à des entreprises locales qui peuvent disposer d'un prix sur un certain nombre d'années.

Je pense que cela pourrait être un complément très intéressant pour développer des activités économiques avec des tarifs d'énergie ajustés, compte tenu de la situation sur les tarifs de l'énergie.

Maintenant, je voudrais rappeler que les élus, maires et président de communautés de communes sont prêts à travailler avec des services de l'État, beaucoup plus, peut-être, qu'avec les développeurs et les porteurs de projets qui viennent dans un second temps. Je crois que les services de l'État ont une place importante dans cette collaboration pour réfléchir sur le terrain à des projets précis.

Comme l'a suggéré tout à l'heure M. le Préfet, tous les maires sont prêts à le faire avec bienveillance, écoute et recherche de solutions, sans position dogmatique.

Les élus en général, à travers leurs conseils municipaux, à travers leurs conseils communautaires, les maires et présidents de communautés de communes, souhaitent pouvoir donner leur avis. Ils sont élus démocratiquement. L'élection est la base de notre démocratie. Nos concitoyens souhaitent que leurs maires, leurs élus puissent donner un accord ou un refus et ils souhaitent surtout que le choix de l'élu soit respecté !

Voilà ce que je voulais vous dire !

2.6.3. Intervention du président du conseil départemental, Monsieur Arnaud Viala

Avant tout, je voudrais, Madame la Secrétaire Générale, vous demander de remercier Monsieur le Préfet d'avoir organisé cette concertation, et de nous y avoir invité, tout en disant aussi avec un peu d'humour, que ce n'est pas spécialement le lieu où les élus raffolent le plus de prendre la parole. Mais j'ai tenu à être présent, et à exprimer le point de vue du département de l'Aveyron, qui n'est pas que le mien, qui est aussi un point de vue que nous avons débattu en bureau exécutif du département, dans la perspective de cette réunion, parce que ce sujet est important.

Le département en tant que tel, est le premier aménageur public de l'Aveyron, n'a pas de compétences spécifiques en matière d'énergie, mais se sent le devoir d'être impliqué, parce que nous sommes des élus locaux, au côté de nos collègues maires, au contact de nos concitoyens, et « à portée de baffes ». C'est tout à fait d'actualité en ce moment.

Et ensuite parce que dans la grande panoplie de nos missions, se trouve celle de l'attractivité du territoire. Le département est le réceptacle de l'identité aveyronnaise, et a le devoir de rassembler tous ceux qui pensent que l'Aveyron, c'est quelque chose de particulier. Nous assumons cette tâche du mieux que nous pouvons, avec tout le monde autour de nous.

Mon passé de parlementaire récent me fait aussi penser que la loi existante, celle qui vient d'être votée, présente un certain nombre d'écueils, en particulier celui du recueil de l'accord local sur des installations qui impactent lourdement les territoires, et qui sont nécessaires, mais doivent aussi être acceptables et acceptées. Je regrette beaucoup, je le dis au Sénateur Jean-Claude Anglars, que dans les derniers moments de vote, les parlementaires n'aient pas souscrit à l'idée qu'il fallait que les élus locaux de première proximité puissent avoir un avis déterminant dans les implantations qui, elles-mêmes, le sont. C'est une parenthèse.

Deuxième chose que je voudrais dire. J'ai beaucoup apprécié l'exposé du chercheur qui a mis en abyme finalement la question énergétique par rapport au changement climatique, et à tous les défis qui se posent à nous maintenant. Je pense que c'est vraiment le nœud du problème, et que pour bien savoir où nous voulons aller en tant que territoire départemental, il faut que nous ayons conscience des enjeux planétaires, européens, nationaux, régionaux, départementaux. Il faut le faire dans les deux sens. Si on regarde la hauteur de la montagne qu'on a à gravir, pour alléger le bilan carbone que nous infligeons à la planète. Si on regarde comment on doit réduire notre consommation pour atteindre un objectif. Si on regarde comment on doit faire un virage sur notre crise énergétique, il faut aussi pouvoir regarder quelle est notre contribution. Je voudrais qu'on regarde quelle est aujourd'hui, objectivement, la contribution de l'Aveyron à l'effort de l'Occitanie, à l'effort national, à l'effort européen, à l'effort mondial, même si on va avoir des choses plus petites, et je crois que nous n'avons pas à rougir.

Cela m'amène à une deuxième remarque sur cette loi. Qu'on veuille régénérer un élan vers les énergies renouvelables : Oui ! Mais quel est le point zéro ? Le point zéro ne peut pas être 2023. L'Aveyron ne démarre pas sa contribution à l'énergie renouvelable aujourd'hui. Il a déjà donné à l'énergie renouvelable. Et il faudra que nous considérions ce qui est déjà existant sur notre territoire. Donc ces remarques m'amènent à avoir une forme de prévention par rapport au développement, parce que je pense, à l'instar de ce qu'a exprimé le président de la chambre d'agriculture, qu'on a des équilibres à garder. Ces équilibres sont fragiles. Ils le sont encore plus aujourd'hui, parce que nous sommes dans une phase où un département comme le nôtre a tous les atouts pour relever un autre de ces défis, qui est celui de la démographie, et faire venir des actifs. Il ne faut pas que nous en gâchions une partie, de ces atouts, en allant trop loin, dans des choses qui peuvent être, parfois, des repoussoirs.

D'un mot sur les quatre ateliers que vous avez évoqués. Donc l'éolien, c'est vraiment là que, de mon point de vue, on est pourvu. Je ne dis pas qu'il n'en faut plus. Mais je pense que l'économie générale du département, aujourd'hui, demande à ce que nous soyons prudents dans le développement de nouveaux parcs et dans le repowering parce que, et j'y suis confronté sur le territoire dont je suis élu primitivement, qui est le Lévezou, et auquel je suis très attaché. Remplacer des éoliennes de 100 mètres de haut par des éoliennes qui en haut des pales font 250 mètres, ce n'est plus du tout la même histoire. Il faut que nous soyons prudents là-dessus.

Sur le photovoltaïque, pour le moment, je suis absolument raccord avec l'avis de Jacques Molières. Je crois qu'on dispose d'un parc de toiture encore à équiper qui offre de belles perspectives, que ce soit de l'agricole, de l'industriel, et du petit photovoltaïque particulier, qui en plus maintenant a des règles sur l'autoconsommation et a beaucoup de vertus. Sur l'agrivoltaïsme, effectivement, je crois que le combat que l'on mène pour notre agriculture, mais aussi pour notre attractivité, amène aussi à beaucoup de méfiance et de défiance.

Sur le bois énergie, je pense qu'énormément de choses sont faites. Les collectivités veulent y participer encore plus. Notre sujet, c'est le massif forestier. Comment on gère un massif forestier très émietté ? La ressource est difficile à identifier. Les propriétaires sont multiples, et l'exploitation est complexe. Mais il y a effectivement un gisement à exploiter. Et ce gisement est très important. Le quatrième atelier est la méthanisation. Là aussi, je suis en phase avec le président de la chambre d'agriculture. Je pense qu'il y a de beaux projets qui se font. Mais ces projets ne peuvent pas nous conduire à consacrer des surfaces agricoles à alimenter des méthaniseurs. Excusez-moi, je le dis en termes un peu abrupts. Mais c'est ce que je pense au fond. Et nous sommes nous, au département, sensibles au fait que ça doit être un complément intelligent à une activité agricole, ça doit être un complément intelligent à la question du sort réservé à un certain nombre d'effluents, de déchets. Mais ça ne peut pas devenir quelque chose qui nécessite qu'on y consacre des surfaces de SAU, pour le dire trivialement.

Donc voilà, vous avez ainsi, résumé, le point de vue du département de l'Aveyron avec une ouverture, et là aussi je souscris à des propos qui ont été tenus par d'autres avant moi. Pour moi, il y avait la place aujourd'hui d'un atelier sur l'hydroélectricité, parce que nous conduisons un travail partenarial avec l'État, qui d'ailleurs je pense va nous permettre de nous distinguer au niveau national, parce que nous l'avons démarré tôt, sur l'eau. On l'avait démarré avant même qu'il ne fasse très sec en 2022. On travaille avec l'État, avec la chambre d'agriculture, avec l'Agence de l'eau, avec EDF, avec tous les acteurs. On a l'ambition de proposer des solutions innovantes pour le court, le moyen et le long terme. On a une capacité de production hydroélectrique déjà existante qui est considérable, qui nous place je crois au deuxième ou au troisième rang national. Moi, je ne crois pas qu'il faille abandonner l'idée de l'accroître encore. Cette énergie-là, elle est en plus partageable parce qu'elle ne prive pas les autres usages de l'eau, qu'on utilise pour produire de l'électricité. Et donc je souhaiterais vraiment que l'on se retrouve la prochaine fois avec un atelier sur l'hydroélectricité, qui a en plus pour nous un lien étroit avec une autre de nos préoccupations sur l'eau qui est celle de la création de réserve nouvelle peut être, pour affronter les défis auxquels nous sommes maintenant soumis. Je crois que même si c'est évidemment des projets difficiles à conduire, il ne faut pas s'interdire de les envisager. Voilà ce que je voulais vous dire. Merci de m'avoir donné la parole.

2.6.4. Intervention de Monsieur le sénateur Jean-Claude Anglars

Nous avons voté récemment la loi sur les énergies renouvelables. Cette loi fait écho à des travaux du Sénat de 2021, lorsque nous avons attiré l'attention du Gouvernement sur les risques de « black-out » énergétique auxquels pouvait être confrontée la France, de par le choix d'abandonner le nucléaire et la mise à l'arrêt de centrales, et la fin programmée du moteur thermique.

Je le dis, et les faits nous l'ont montré, avec la guerre en Ukraine et l'augmentation des coûts de l'énergie, il est nécessaire de se poser cette question de la production électrique en France et de notre dépendance énergétique. C'est dans ce contexte d'accélération de notre production, et pour répondre à certains impératifs administratifs, qu'a été souhaitée cette loi sur le développement des énergies renouvelables.

Les présentations de mes prédécesseurs sont largement revenues sur les questions liées au réchauffement climatique et la nécessité de développer les énergies renouvelables : je crois que tout a été dit. Ainsi, je n'y reviendrai pas.

En tant que sénateur, la participation à l'atelier de ce jour sur le photovoltaïque au sol nous a permis d'avoir des échanges intéressants. Je le constate, et nous devons le souligner, cette rencontre a permis aux participants, aux élus, aux porteurs de projets et à ceux qui ne sont pas forcément d'accord avec ce type de projets, de se rencontrer et de se parler.

Je rappelle qu'un de mes engagements au Sénat porte sur l'hydroélectricité, sujet qui ne fait pas partie de l'atelier d'aujourd'hui. J'ai également regretté il y a quelques mois de ne pas voir ce sujet traité dans la loi d'accélération des énergies renouvelables, je l'ai indiqué à Madame la Ministre Pannier-Runacher, l'hydroélectricité est un enjeu stratégique qu'il faut sécuriser.

Concernant le sujet de l'hydroélectricité en Aveyron, des questions restent en effet à régler sur les barrages et les concessions hydroélectriques. Au niveau national, je me félicite qu'EDF ait fait le choix d'expérimenter en Aveyron un système particulièrement intéressant, celui d'une deuxième STEP permettant le stockage de l'énergie. Nous sommes allés voir l'exemple de stockage de l'énergie pratiqué au Costa Rica, avec une délégation du Sénat, où l'on a pu observer que nous avons déjà fait certaines choses en Aveyron, et que nous pouvons les développer encore. Le dossier de mise en concurrence des concessions et des concessions glissantes doit être réglé pour développer l'exploitation des barrages. C'est vraiment un sujet essentiel, et ce qui nous rassure c'est que le Gouvernement ait l'air d'avoir pris ce sujet à bras-le-corps, il nous a promis que d'ici peu le sujet sera traité avec Bruxelles. Nous y sommes attentifs.

En attendant, pour revenir à notre sujet de développement des énergies renouvelables, je tiens à souligner que le département de l'Aveyron est largement contributeur sur ce sujet. Je ne suis pas inquiet sur les enjeux d'accélération parce que l'État va avoir un rôle très important sur ce volet maintenant que la loi pour le développement des énergies renouvelables est votée. Il va falloir faire des cartes indiquant où on peut développer des infrastructures de production : que ce soit l'éolien, le photovoltaïque au sol ou la méthanisation. C'est un sujet qui va arriver dans les prochains mois et pour lequel les maires vont être consultés. Nous avons souhaité au Sénat que les zones de développement des énergies renouvelables puissent être partagées au niveau local. Dans les débats au Parlement, nous avons discuté les formes d'implication des citoyens. Je pense que les territoires sont prêts pour que dans chaque commune, les maires et les élus puissent avoir ce débat, au plus près du terrain, pour identifier où pourront se développer les productions d'énergies renouvelables. Le rôle de l'Etat est fondamental pour produire ces cartes. Ce sont bien des cartes ascendantes et non descendantes, avec une concertation sur le terrain et une décision des conseils municipaux sur les zones ... Je souhaite rassurer les maires, qui parfois me font part de leur inquiétude sur le sujet, parce que, comme cela a été déjà souligné, nous sommes, j'en suis sûr, largement contributeurs en Occitanie. Il ne faut pas regarder seulement l'Aveyron, mais il s'agit ici d'un travail engagé depuis longtemps. Alors que les débats commencent pour la mise en place des schémas départementaux, l'Aveyron a toujours su s'organiser. Et notre avance se mesure : car on a vu dans un atelier qu'un des principaux points de blocage, pour le développement des énergies renouvelables en Aveyron, était le branchement sur les postes sources dont certains saturent. Je sais le travail remarquable que font en Aveyron ENEDIS et RTE sur le sujet, je salue ce travail, mais il y a forcément une réflexion sur les branchements à engager pour développer le photovoltaïque sur les toits. J'insiste sur ce préalable qui me paraît essentiel.

Je terminerai en rappelant que sur le bois énergie, l'Aveyron était déjà pionnière sur l'enjeu du développement de la filière bois il y a 40 ans, et la recherche de la valorisation des 300 000 ou 400 000 hectares de forêt qui s'est traduite par le développement du chauffage à plaquettes bois. Je salue à ce sujet Joseph Serin (que j'ai vu dans la salle et qui parlait d'un méthaniseur du côté de Centrès), qui était investi sur ce sujet.

Je vous remercie Mme la Secrétaire Générale pour votre invitation. Vous savez que je fonde mon action de parlementaire sur ce que je vois sur le terrain, ici, en Aveyron. Merci aux uns et aux autres pour les échanges que nous avons pu avoir cet après-midi. Nous aurons l'occasion de suivre ce dossier avec les maires qui auront à travailler avec vous, services de l'État, sur ce sujet. Enfin, je voulais souligner la grande qualité des services de l'État aujourd'hui, la présentation que j'ai vue, dans l'animation des ateliers et dans le travail qu'il reste à faire. Nous avons vu des gens compétents et motivés. Je vous remercie.

2.7. Clôture de l'atelier par Madame Isabelle Knowles, Secrétaire Générale



Cette journée a permis de disposer de tout un matériau qui va pouvoir être analysé et que nous allons pouvoir vous restituer. Ces éléments seront mis en ligne, bien entendu, et partagés entre tous.

J'ai bien noté votre regret sur l'atelier hydroélectricité. J'en prends note je le relaierai auprès de M. le préfet et je pense qu'on pourra y revenir lors de prochaines rencontres qui interviendront j'en suis certaine. Je voulais, aussi, remercier Monsieur le maire de Luc-la-Primaube qui était là tout à l'heure car cette salle était particulièrement adaptée à la configuration des ateliers ainsi que Monsieur Gerbaud, le chercheur du CNRS qui a beaucoup retenu notre attention, qui est reparti, mais nous le saluons également.

Pour la suite, je voulais vous rappeler aussi que la loi du 10 mars relative à l'accélération des énergies renouvelables a été promulguée. Aujourd'hui, qu'est-ce qu'elle met en avant ? Je retiens surtout la définition de zones d'accélération à l'initiative des communes. Je pense que c'est important. Ce ne sont pas les zones exclusives d'implantation des nouveaux projets mais il va falloir y réfléchir. J'ai entendu la volonté, la mobilisation de l'ensemble des élus.

Le deuxième axe qui me paraît important c'est une planification territoriale. Je crois qu'il y a une approche territorialisée de ces projets qui est à prendre en compte et qui sera fixée au niveau régional dans le cadre de l'installation d'un Comité Régional de l'Énergie, le CRE, qui va être installé par le préfet de région très prochainement.

C'est également l'élaboration de chartes par filières. Et là, toute la richesse du matériau de cet après-midi va nous permettre d'élaborer dans les prochaines semaines, les prochains mois, un guide de « bonnes pratiques » parce qu'effectivement il va falloir de manière éclairée valider les projets qui vont se présenter à nous. C'est important de travailler à ce guide de bonnes pratiques. Ça veut dire qu'il va y avoir une suite, que l'on va se retrouver prochainement.

Je voudrais remercier, parce qu'ils ont contribué fortement au succès de cet après-midi, tous ceux qui ont préparé cette journée activement et ceux qui ont animé les ateliers. Merci aux services de l'État : la DDT, la DREAL, la DDETSPP et aussi aux associations « CANOE », « AREC » et puis GRDF aussi qui était à nos côtés. Merci beaucoup pour votre implication, votre mobilisation et j'ai envie de dire ensemble on est plus fort et on va poursuivre, j'ai bon espoir pour la suite. Merci beaucoup et bonne fin de journée.

3. Les Suites à l'ATELIER

3.1. Enquête de satisfaction

ENQUÊTE SATISFACTION SUR LE DÉROULEMENT DE L'ATELIER ENR (76 retours sur 127 participants)

Quel est votre degré de satisfaction quant au déroulement de cette demi-journée (organisation, durée, lieu, programme, ...) ?

Très satisfait	19	25 %
Satisfait	47	62 %
Moyennement satisfait	7	9 %
Peu satisfait	3	4 %
Pas du tout satisfait	0	0 %

Avez-vous trouvé, utiles et/ou instructives, les interventions lors de la séance plénière (chercheur du CNRS, quiz sur les EnR) ?

Très satisfait	26	34 %
Satisfait	39	51 %
Moyennement satisfait	7	9 %
Peu satisfait	3	4 %
Pas du tout satisfait	1	1 %

L'organisation en atelier, par filière, a-t-elle répondu à vos attentes ?

Très satisfait	25	33 %
Satisfait	32	42 %
Moyennement satisfait	15	20 %
Peu satisfait	4	5 %
Pas du tout satisfait	0	0 %

3.2. Couverture de l'évènement par la Presse (Centre-Presses du 4 avril 2023)

Centre Presse

Mardi 04 avril 2023



Énergies renouvelables Le préfet a lancé une vaste concertation pour l'Aveyron

■ Charles Giusti, préfet, a réuni dernièrement élus, acteurs économiques, associations et citoyens pour réfléchir à l'avenir énergétique du département.

L'avenir énergétique se décide maintenant : quels enjeux et quelles perspectives en Aveyron ? » Telle était la question posée par les services de l'État sous la forme d'ateliers à quelque 160 personnes issues d'associations de protection, de promoteurs, élus et citoyens pour plancher sur le sujet, à la salle d'animation de Luc. Énergies éoliennes, photovoltaïques, méthanisation, et bois ont été abordés par filière pour lever les freins au développement, ouvrir les opportunités et améliorer l'acceptabilité locale. Sur ce dernier point, la loi 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, permet justement d'impliquer le local pour définir les zones propices à ce développement. « Un intéressement du local pour avoir une contrepartie est aussi envisagé », a précisé Anne Calmet, directrice adjointe à la Direction départementale des territoires (DDT).



Charles Giusti, préfet, a rappelé la nécessité de développer les énergies renouvelables.

Développement mesuré

Une concertation qui vise un développement mesuré des énergies renouvelables, sachant que l'Aveyron « n'est pas en retard, au contraire, et bien placé avec un potentiel intéressant. » Chiffres à l'appui : l'Aveyron produit plus qu'il ne consomme d'énergie avec 54,1 % de la part des énergies renouvelables. Reste que faire sa part ne suffit pas. « Le réchauffement climatique ne s'arrête pas à la fron-

tière et il est aussi question de la souveraineté énergétique », a rappelé Anne Calmet. Des objectifs déjà annoncés avec une baisse de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone en 2050. Faire accepter à la société la nécessité de cette évolution, tel est le premier enjeu. « Établir un dialogue et écouter les sensibilités, les choses ont été dites dans un climat bienveillant », s'est réjouie Anne Calmet. Et d'ajouter : « Les points de vigilance ont été énoncés. Garder la mesure pour préserver les paysages, pas de grandes

installations pour avoir le moins d'impacts sur les terres agricoles. » D'autant, qu'avant même de développer des projets, le problème se pose sur le réseau électrique « actuellement saturé ». Pour cette raison, le programme S3REnR Occitanie prévoit d'accueillir 6 800 MW d'énergies renouvelables supplémentaires sur le réseau électrique d'ici 2030. « Le comité régional de l'énergie va être créé d'ici la fin du premier semestre ce qui permettra de connaître les objectifs », conclut-elle.

O.C

J.-M. Calvet : « Les maires en première ligne, à portée de baffe »

Parmi les élus présents, Jean-Marc Calvet, président de l'association des maires de l'Aveyron, s'est félicité de cette initiative. L'occasion de rappeler la place de cet échelon local. « Les maires sont en première ligne, à portée de baffe. » Et d'indiquer la façon d'y remédier. « Nous demandons que le maire, son conseil municipal, dans chaque commune puisse dire oui ou non à tel projet. Ensuite, il faut un avis concordant de la communauté de communes puis du schéma de cohé-

rence territoriale. » En clair, « on veut avoir la main sur le sujet. » Le maire de Rignac précise sa pensée sur les énergies renouvelables. « Je suis réservé sur le photovoltaïque au sol qui enlaidit les paysages. Cela peut se faire sur des friches. Je suis opposé à poser les panneaux sur toutes les toitures surtout quand elles sont en lauze, avec un cachet. Il n'y a pas de grande possibilité sur l'hydraulique, le département est fourni et on a vu récemment ce qui s'est passé avec les bassines

(manifestation contre les méga-bassines le 25 mars dans les Deux-Sèvres, NDLR). Il y a une réflexion à avoir sur l'autoconsommation. Les communes ont pris conscience de l'électricité chère, développer l'autoconsommation collective pour les entreprises qui entrent dans un marché difficile, est une piste. » Et de rappeler que « l'Aveyron produit deux fois plus d'électricité qu'elle n'en consomme. Avec six centrales supplémentaires annoncées, la production d'électricité sera significative en France. »

3.3. Et ensuite ...

Afin de cadrer les travaux à entreprendre dans l'esprit de concertation qui a animé ces ateliers, un comité départemental des énergies renouvelables va être instauré d'ici la fin du premier semestre 2023.

Les objectifs qui lui sont assignés sont de concrétiser, à partir des travaux des ateliers, les leviers ou moyens d'actions à mobiliser pour accélérer le développement des énergies renouvelables, en travaillant à améliorer l'acceptabilité des projets.

Il pourra, dans un second temps, accompagner la mise en œuvre départementale de la loi du 10 mars 2023 d'accélération des énergies renouvelables, lorsque les textes réglementaires d'application en auront précisé les modalités.

Comme indiqué en clôture des ateliers, une charte sera produite afin de poser les bonnes pratiques grâce auxquelles l'Aveyron pourra résolument poursuivre le développement volontariste dans lequel il est engagé.

Annexe

- Présentation du diaporama de M. Gerbaud